

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTÉGRAL DES SÉANCES

Abonnements à l'édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE
aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 2^e Législature

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

COMPTE RENDU INTÉGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Vendredi 15 Octobre 1965.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1966 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3729).

Services du Premier ministre.

Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

Section I. — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Duvillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

MM. Deschizeaux, de Tinguy, Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ; Desouches, Tourne, Heitz, Alduy, Becker.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Adoption du crédit du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité, inscrit à l'état B, titre III.

Territoires d'outre-mer.

MM. Bas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan ; Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges ; Feuillard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

MM. Pidjot, Bustin.

Renvol de la suite du débat.

2. — Ordre du jour (p. 3746).

* (2 t.)

PRESIDENCE DE Mme JACQUELINE THOME-PATENOTRE,
vice-présidente.

La séance est ouverte à neuf heures trente minutes.

Mme la présidente. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1966 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577, 1588).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECTION VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

SECTION I. — Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Mme la présidente. Nous abordons l'examen des crédits du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité ainsi que de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Services du Premier ministre, section VIII et partie de la section I).

Le débat a été organisé comme suit :

- Gouvernement, vingt minutes ;
- Commissaires, vingt-cinq minutes ;
- Groupe de l'U. N. R. - U. D. T., dix minutes ;
- Groupe socialiste, cinq minutes ;
- Groupe du centre démocratique, cinq minutes ;
- Groupe communiste, cinq minutes ;
- Groupe du rassemblement démocratique, cinq minutes ;
- Groupe des républicains indépendants, cinq minutes ;
- Islés, cinq minutes.

La parole est à M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat auprès de M. le Premier ministre, monsieur le délégué général à l'aménagement du territoire, mesdames, messieurs, avant d'examiner le budget du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité ainsi que le budget de la délégation générale à l'aménagement du territoire, je veux faire une remarque liminaire portant sur deux points.

Le premier concerne le plan lui-même. Je n'aborderai pas le problème au fond, puisque l'Assemblée aura à en débattre très largement au début du mois de novembre.

Le second concerne la délégation à l'aménagement du territoire, dont l'action à la fois vaste et précise ne peut être évoquée en quelques minutes. Je n'insisterai donc que sur certains aspects de son rôle qui m'ont paru dignes d'intérêt, en soulignant toutefois que le rapport que j'ai déposé au nom de la commission des finances, ainsi que l'avis très documenté de M. Duvillard, traitent avec concision l'ensemble des questions posées à ces deux services.

Pour éclairer le débat, mon propos portera sur l'examen des crédits, la réalisation du IV^e plan, la planification régionale et la politique d'aménagement du territoire.

Les crédits prévus en 1966 au titre du commissariat du plan s'élèvent à 17.427.267 francs contre 17.013.732 francs en 1965. L'augmentation de 413.535 francs porte uniquement sur les moyens des services, les interventions publiques ne bénéficiant d'aucune dotation supplémentaire.

Cette augmentation comprend des mesures acquises pour 176.036 francs et des mesures nouvelles pour 237.500 francs, 80.000 francs d'économies ayant été rendues possibles par l'achèvement des travaux d'élaboration du plan et du commissariat à l'aménagement du marché d'intérêt national de la région parisienne.

Les crédits nouveaux concernent d'abord les moyens d'action du commissariat général pour les besoins de la coopération technique en matière de planification : frais de mission, organisation de conférences et de stages. Une seconde mesure est destinée à la mise en route d'un programme d'études sur le développement économique et social.

En effet, outre le programme de recherches déjà élaboré et portant sur l'électronique, l'armature urbaine, l'agriculture, les méthodes de planification, le crédit demandé sera affecté à la création d'un centre chargé de coordonner et d'orienter les études dans trois domaines : le développement économique et social au niveau national, le développement régional, les développements urbains.

Ce centre constituerait, en réalité, un organisme de coordination, de programmation et d'orientation. Votre rapporteur souhaite qu'une priorité soit donnée aux recherches sur la politique des revenus, sur celle des prix et sur l'attitude des particuliers face à l'épargne et à la consommation, autant de points qui intéressent particulièrement l'ensemble des citoyens.

Au chapitre des interventions publiques, je rappelle qu'aucun crédit supplémentaire n'est demandé, ni pour l'association française pour l'accroissement de la productivité, ni pour le service de la productivité, ni pour le centre de recherches et de documentation sur la consommation.

Le niveau global des subventions reste fixé à 10.791.000 francs.

Votre rapporteur se demande si le centre de recherches et de documentation sur la consommation ne pourrait pas entreprendre une étude sur la fonction commerciale dans notre pays, sous l'angle de la notion de profit, de l'incidence de la fiscalité et de la publicité, par comparaison avec nos partenaires européens.

Le volume des subventions allouées à l'association française pour l'accroissement de la productivité n'est pas modifié, en revanche des transformations profondes de structure sont en cours. Elles tendent à la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial. La commission des finances

demande d'ailleurs que paraissent les textes d'application qui font suite à l'article 71 de la loi de finances pour 1965.

En attendant, les deux organismes intéressés ont déjà mis en commun leurs moyens en vue de faciliter leur fusion. Votre rapporteur souhaite à ce sujet que le nouvel établissement poursuive une politique d'interventions souples et efficaces.

En ce qui concerne les crédits de la délégation à l'aménagement du territoire, les dépenses de fonctionnement ont été reconduites. Les mesures nouvelles s'élèvent à 150.000 francs et correspondent au développement du secrétariat permanent de l'eau et à la réinstallation de la délégation dans les locaux de l'avenue Charles-Floquet, lesquels abritent également le secrétariat permanent de la commission nationale d'aménagement du territoire.

Les subventions restent fixées à 800.000 francs et sont destinées aux comités régionaux d'expansion économique et au comité d'information de l'eau.

Les dépenses en capital vont au fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire et se répartissent en autorisations de programme, maintenues à 175 millions de francs, et en crédits de paiement, qui passent de 150 à 170 millions de francs.

Je rappelle à ce sujet que le fonds a pour directives principales le soutien de la politique d'équipement des métropoles d'équilibre, le développement des études sur les situations régionales et les objectifs à atteindre, la contribution à l'effort de constitution de réserves foncières et le développement des opérations d'équipement urbain.

La procédure d'intervention du F. I. A. T. est analysée et illustrée par plusieurs exemples dans mon rapport écrit.

Bien que ce fonds puisse prendre à sa charge la totalité de la dépense dans certains cas, tels que la suppression des points noirs routiers par exemple, ses participations ont essentiellement un rôle d'impulsion et sont transférées aux budgets des ministères responsables de la conduite des opérations.

Les interventions du F. I. A. T. sont présentées en tableaux dans mon rapport et dans l'avis de M. Duvillard.

L'année 1965 est la dernière année d'application du IV^e plan qui a été marqué par la cessation des hostilités en Algérie et par la mise en œuvre du plan de stabilisation.

Le premier élément a provoqué une « surchauffe » que le second a limitée, permettant un retour vers une situation économique plus saine.

En dépit de ces deux facteurs, on peut dire que les objectifs globaux ont été atteints, notamment en ce qui concerne la production intérieure brute. La consommation des ménages reste inférieure aux objectifs, mais la demande des administrations est supérieure aux prévisions.

S'agissant des investissements, ceux de l'Etat sont conformes aux prévisions ; ceux des ménages les dépassent par suite de leur effort en matière de logement. En revanche, les investissements productifs se situent en deçà des prévisions. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont pris des mesures destinées à ranimer l'investissement productif.

Enfin, pour ce qui est de notre commerce extérieur, le rythme des exportations et des importations dépasse les objectifs retenus.

Le bilan d'ensemble est donc relativement satisfaisant, à l'exception du lent développement des investissements productifs.

C'est pour cette raison que le V^e plan fera porter l'effort sur la formation brute de capital fixe des entreprises, option qui semble avoir la priorité sur les équipements collectifs.

Dans le domaine de la planification, il faut remarquer que, jusqu'à une date récente, elle était restée sectorielle, alors qu'elle a tendance désormais à s'ancre en profondeur : au niveau national, d'abord, grâce aux travaux de la commission nationale d'aménagement du territoire, la C. N. A. T., et des autres commissions du plan qui ont tracé les lignes générales d'une politique d'aménagement du territoire, et aux propositions concrètes vues sous l'angle du long terme ; à l'échelon de la région, ensuite, par l'évolution de la procédure des tranches opératoires en tranches régionales, par les études relatives à l'emploi, par les enquêtes sur l'économie régionale et par l'institution des commissions de développement économique régionales qui ont participé à l'élaboration des rapports des préfets avec l'aide des missions et des groupes de travail régionaux.

On mesure ainsi le chemin parcouru depuis le IV^e plan dont, vous le savez, la régionalisation n'était intervenue qu'en cours d'exécution.

Sur le plan des collectivités locales, la création des commissions de développement économique régionales a permis une

collaboration plus poussée des élus locaux aux travaux de régionalisation du plan.

D'autre part, la mise en place progressive des commissions départementales d'équipement associera conseillers généraux et maires aux travaux préliminaires portant sur les programmes d'équipement des villes et des départements.

On peut se demander cependant si, compte tenu des incidences sur les finances locales de la réalisation des objectifs programmés, surtout en ce qui concerne les investissements collectifs ou sociaux, il n'y aurait pas lieu de créer, parmi les commissions de modernisation fonctionnant auprès du commissariat du plan, une commission chargée en tant que telle d'associer plus étroitement encore les collectivités locales à l'élaboration du plan de développement.

Une telle éventualité — sous la forme d'une sous-commission — a été envisagée, mais n'a toujours pas été suivie d'effets.

Un groupe d'étude chargé d'examiner ces problèmes a, par ailleurs, été constitué au ministère de l'intérieur. Malheureusement, la perspective de la réforme fiscale et l'extension de la taxe sur la valeur ajoutée ont quelque peu paralysé ses travaux au cours des derniers mois.

Si, dans leur conception, la planification et la politique d'aménagement relèvent du commissariat général du plan, dans son application, au contraire, la politique d'aménagement dépend de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Depuis sa création, en 1962, la délégation a vu son rôle se préciser et s'étendre. C'est ainsi que la délégation est chargée d'assurer la coordination ou l'impulsion des opérations d'aménagement du territoire, telles que les implantations industrielles, l'aménagement du littoral — aussi bien méditerranéen qu'atlantique — la création de parcs nationaux, la localisation des équipements publics.

Cependant, certains problèmes qui lui sont soumis, tels que des problèmes de conversion ou d'adaptation industrielle qui se posent, certes, sur un point donné du territoire, ne devraient pas entrer dans la compétence de la délégation.

L'aménagement du territoire doit consister, en effet, à tenter de résoudre non pas tous les problèmes qui présentent un aspect local — sa compétence deviendrait universelle — mais uniquement ceux dont la solution risque, à court ou à long terme, d'avoir des répercussions sur la répartition ou la localisation de l'ensemble des activités ou des richesses nationales.

Dégagée de ces tâches qui ne devraient pas lui incomber, la délégation pourrait rendre plus efficaces encore celles dont elle a à connaître.

Parmi celles-ci, je rappellerai la politique de décentralisation administrative et industrielle, le développement tant des métropoles que des centres régionaux et des villes à vocation régionale incomplète, qui doivent former l'armature urbaine française.

Ces deux objectifs sont fondamentaux pour que notre expansion nationale soit harmonieuse, c'est-à-dire pour éviter une trop forte émigration des populations de la zone Ouest et pour équilibrer la croissance inquiétante de la région parisienne.

Je signale à ce sujet que de nombreux commissaires sont intervenus dans la discussion en commission des finances, quant aux problèmes de circulation, de logement, d'affermissement des vocations régionales, d'aménagement des marais de l'Ouest.

Comme il est difficile pour votre rapporteur de développer tous ces objectifs, il a décidé d'examiner plus précisément la politique de décentralisation industrielle.

M. Duvillard a traité dans le détail le régime des aides de l'Etat. Je l'en remercie, car cela m'épargne une telle tâche.

Cependant, je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée et du Gouvernement sur plusieurs points.

Tout d'abord, l'une des causes du ralentissement des opérations bénéficiant de la prime d'équipement tient au fait que le montant de cette dernière est passé en recettes dans la comptabilité de l'entreprise et, par conséquent, restitué pour partie au Trésor par le canal du fisc, à l'occasion de l'imposition de l'entreprise au titre des bénéfices industriels et commerciaux. Les aides perdent ainsi beaucoup de leur attrait.

D'autre part, on peut déplorer que l'obligation de la création d'un chiffre minimum de trente emplois empêche, en fait, les entreprises d'origine artisanale, qui se développent peu à peu, de bénéficier de cette prime. Il serait souhaitable, pour ce type d'activité, que le nombre d'emplois créés, pris en considération, portât sur une période plus longue qu'actuellement et qui pourrait être de trois ou quatre ans par exemple.

S'agissant des avantages fiscaux, on pourrait également suggérer une amélioration des textes présentement en vigueur. La réglementation actuelle ne permet pas aux entreprises assujé-

tées à la taxe de prestation de services de bénéficier de l'amortissement accéléré de 25 p. 100.

De telles entreprises sont cependant souvent conduites à réaliser des investissements d'un volume au moins égal — sinon parfois supérieur — à des entreprises qui, parce qu'elles sont assujetties à la T. V. A., peuvent prétendre au bénéfice de ces avantages.

L'intervention de l'Etat dans le domaine de la localisation industrielle ne peut être parfaitement efficace que si les interventions émanant des collectivités locales se conjuguent étroitement avec elle.

Ces interventions ont revêtu une importance considérable dans l'esprit des industriels, mais elles ne doivent pas s'exercer au préjudice des collectivités.

C'est pourquoi les initiatives des collectivités locales doivent être harmonisées avec celles prises par l'Etat dans le même domaine, afin que les unes et les autres concourent effectivement à la réanimation et à la relance industrielle des régions ou des zones qui justifient un effort prioritaire d'aménagement. Une circulaire du ministère de l'intérieur, en date du 23 septembre dernier, a précisément pour objet de définir cette harmonisation.

Les interventions des collectivités locales peuvent revêtir trois formes : aide à la décentralisation industrielle, aide aux créations, aide aux reconversions d'activité.

Un tableau a été introduit à la page 25 de mon rapport. Il classe les avantages maxima qui peuvent être accordés sous la forme de paiements échelonnés, de location-vente, de différé de paiement, tant en ce qui concerne l'acquisition des terrains que l'achat ou la construction des bâtiments.

Enfin, l'aide financière s'applique également à l'aménagement des zones industrielles réalisées par les collectivités locales, par les sociétés d'équipement ou par les chambres de commerce.

L'action de la délégation est loin d'être négligeable dans ce domaine puisqu'elle intervient, par l'intermédiaire du fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire, dans l'abaissement du prix de revient de certaines zones et qu'elle lutte contre leur développement exagéré et contre leur dissémination excessive en établissant une programmation annuelle.

Ainsi l'équipement de zones industrielles constitue une incitation puissante à la politique d'aménagement du territoire.

Avant de conclure, je tiens à rendre hommage à M. Olivier Guichard, à M. Massé, à leurs collaborateurs et à tous les experts bénévoles qui contribuent à l'élaboration du plan et à la mise en œuvre d'une politique d'action régionale.

La modicité des crédits du commissariat du plan et de la délégation à l'aménagement du territoire contraste avec l'ampleur de l'œuvre entreprise et des objectifs à atteindre, puisque ces deux organismes sont chargés, chacun dans sa sphère, de modeler le visage de la France.

Pour cette tâche immense et passionnante, l'adhésion du pays est nécessaire. L'Assemblée nationale, à n'en pas douter, y apportera son soutien.

La commission des finances a voté en ce sens et vous demande d'adopter ces deux budgets. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Duvillard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T.)

M. Henri Duvillard, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, contrairement aux années précédentes, votre rapporteur pour avis ne consacrerait aucun développement à l'état d'exécution du IV^e plan au cours de l'année 1965. La proximité des débats d'approbation du V^e plan ainsi que l'excellent rapport général de M. Louis Vallon l'en dispensent en effet.

Mais, au nom de la commission de la production et des échanges, il voudrait rendre un particulier hommage aux quelque quatre mille experts, appartenant tant à la fonction publique qu'aux organisations professionnelles, qui ont au, grâce à leur compétence, dresser les inventaires indispensables et participer avec sagesse et objectivité aux choix nécessaires sans lesquels un plan non seulement ne serait plus un plan mais, surtout, ne saurait constituer l'« ardente obligation » que le Chef de l'Etat a si bien analysée. Cet hommage s'adresse également à M. Massé, commissaire général, et à ses collaborateurs qui, dans un temps particulièrement bref et en dépit de la complexité de cette tâche, ont mené à bien l'élaboration du rapport sur le V^e plan.

Plus de quatre mille experts, répartis en vingt-quatre commissions, quatorze sections ou sous-commissions, deux cent vingt-six groupes de travail et deux intergroupes, ont vu leurs travaux animés et administrés par une équipe de fonctionnaires très restreinte, composée de cent quarante-six agents seulement au total, dont cinquante-quatre ont assumés les tâches de conception, les quatre-vingt-douze autres s'étant vu confier des tâches d'exécution.

On peut, dès lors, apprécier plus exactement la somme de travail et le dévouement que représente l'élaboration d'un plan, ainsi que la qualité du véritable « état-major » de l'économie française que constitue le commissariat général du plan d'équipement et de la productivité.

La commission de la production et des échanges tient d'ailleurs, à ce propos, à faire remarquer que, par le nombre des organismes nationaux et régionaux et par celui des organisations professionnelles et syndicales dont la représentation n'a cessé de s'accroître chaque année et qui participent à l'élaboration du plan, nous nous acheminons, avec lenteur peut-être, mais avec certitude, vers une véritable planification démocratique.

Sans doute peut-on regretter à ce sujet que les Français ne participent pas encore en assez grand nombre à cette véritable révolution économique et sociale qui s'accomplit chaque jour et qui les intéresse au premier chef. Il y a dans ce domaine et pour ceux qui se préoccupent de l'avenir de la France une information à diffuser, une participation à rechercher, une action à proposer.

La commission n'a que peu d'observations à formuler sur le budget du commissariat général du plan et de la productivité.

En particulier, il lui semble normal que, les travaux immobiliers prévus ayant été effectués, les crédits correspondants ne soient pas renouvelés. Toutefois, lorsque l'on connaît l'immeuble de la rue de Martignac, on sait qu'il reste encore beaucoup à faire pour l'améliorer. Dans ces conditions, une nouvelle tranche de crédits serait indispensable dès l'an prochain.

Je ne m'attarderai pas sur la création du centre de recherches économiques et sociales, puisque M. Ansquer a excellemment développé ce sujet dans son rapport.

Je dirai seulement que la commission est très favorable à la création d'un tel centre dont le rôle dans l'organisation des études rendrait les plus grands services.

En ce qui concerne la coopération technique en matière de planification, la commission n'avait cessé de réclamer depuis 1960 que les effectifs des chargés de mission permettent le détachement de quelques-uns d'entre eux auprès des nouveaux Etats d'Afrique noire et auprès des Etats d'Amérique latine, lesquels sollicitaient des conseils en matière de planification.

Cette année enfin, le budget prévoit la création de deux emplois de chargés de mission pour « renforcer » les moyens d'action du commissariat en la matière.

Au fur et à mesure que nos méthodes sont mieux connues, que des publications étrangères en font état, que des visites se multiplient à Paris, que des planificateurs français participent aux rencontres internationales, cette demande de coopération technique se fait à la fois plus ample et plus précise.

On ne peut donc que se réjouir très vivement de la mesure proposée qui permettra — grâce à des créations semblables, d'ailleurs — d'assurer à l'intérieur même des organismes intéressés un roulement continu des chargés de mission entre une activité principale en France et une activité occasionnelle, pour certains d'entre eux, dans des missions à l'étranger.

A propos des crédits de la productivité, votre commission s'étonne à son tour que l'article 71 du projet de loi de finances pour 1965, prévoyant une réforme des organismes de productivité, n'ait pas encore reçu un début d'application.

Le Parlement avait pleinement approuvé, comme le souhaitait votre commission, la réforme proposée dont la réalisation était annoncée comme indispensable et imminente. Un an plus tard, aucun décret d'application ne semble prêt à paraître, alors que le nouvel établissement devait entrer en fonction au 1^{er} janvier 1965.

Mes chers collègues, il n'existe pas, vous le savez, de « budget » de la délégation à l'aménagement du territoire. Ses crédits se trouvent inscrits au budget des services généraux du Premier ministre, sans être toujours individualisés, ce qui est regrettable.

Dans la répartition par service sont confondus dans les « services centraux et divers », outre les services mêmes du Premier ministre, des services aussi différents que la délégation à la recherche scientifique, le haut comité d'étude et d'information sur l'alcoolisme, le service technique central des chiffres, la délégation à la promotion sociale, la délégation du district de

la région de Paris et la délégation à l'aménagement du territoire qui seul nous intéresse ici.

Nous souhaitons pour l'an prochain une présentation plus claire et plus commode.

Cette observation de pure forme étant présentée, la commission de la production et des échanges tient à féliciter très vivement M. Olivier Guichard, délégué à l'aménagement du territoire, qui a su réunir autour de lui un « état-major » de grande valeur et constituer ainsi la cellule maîtresse des structures nécessaires à la mise en œuvre de la politique d'action régionale.

L'orientation fixée par le Gouvernement, l'impulsion donnée par le délégué à l'aménagement du territoire ont permis de définir une politique et une doctrine, d'arrêter des mesures pratiques d'incitation qui doivent maintenant produire tous leurs fruits.

Au sujet des crédits de fonctionnement de la délégation, je présenterai seulement deux observations, d'abord sur les crédits de subvention aux comités régionaux d'expansion économique, qui sont maintenus au même niveau que l'an dernier, c'est-à-dire à 800.000 francs; enfin, au titre des dépenses en capital, sur le fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire qui voit ses autorisations de programme maintenues à 175 millions de francs et, par contre, ses crédits de paiement passer de 150 à 170 millions de francs, marquant ainsi une progression constante depuis sa création.

Toutefois, il y a lieu de signaler que l'échéancier inséré dans le budget voté en 1965 prévoyait pour 1966 une attribution de crédits de paiement en services votés de 145 millions de francs. Le présent projet de loi de finances n'en accorde en fait, à ce titre, que 135 millions. Bien que la différence ne soit pas très importante, elle n'en est pas moins à la fois gênante et regrettable, en raison surtout du caractère des opérations menées par le F. I. A. T.

Il s'agit, rappelons-le, soit d'opérations pilotes, soit d'opérations relais dont l'urgence était signalée mais pour lesquelles les ministères normalement compétents ne disposaient pas de crédits suffisants.

Il serait donc illogique de rompre le rythme des paiements pour des travaux dont la nécessité ou l'urgence ont été reconnues au point de rendre indispensable leur inscription au programme du F. I. A. T.

La délégation à l'aménagement du territoire possède, vous le savez, deux moyens d'action essentiels : le F. I. A. T. et le régime des aides.

Deux tableaux joints à mon rapport présentent, par catégories d'équipement, d'une part, par régions de programme, d'autre part, l'ensemble des investissements répartis par le F. I. A. T. depuis sa création.

L'examen de la répartition des dotations par grands secteurs d'équipement fait ressortir la part prépondérante accordée à l'infrastructure des communications puis à l'équipement urbain, spécialement aux opérations d'assainissement, à l'enseignement technique, à l'infrastructure des zones industrielles, aux aménagements agricoles et ruraux, enfin à la formation professionnelle des adultes.

Quelques opérations à caractère spécial sont à souligner. C'est le cas de la participation du F. I. A. T. au financement du transfert de l'école nationale supérieure d'aéronautique. C'est également le cas de l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon, dont votre rapporteur vous avait longuement parlé l'année dernière.

Je voudrais signaler encore la participation du F. I. A. T., pour un montant de trois millions de francs, à la réalisation et aux essais d'un prototype d'aérotrain qui devrait être achevé dans deux ans.

Si ces études étaient concluantes, cet engin pourrait transporter de 100 à 400 personnes, sans la moindre secousse, à des vitesses de 300 ou 400 kilomètres à l'heure et être exploité comme le chemin de fer pour répondre à des besoins qui ne sont pas satisfaits actuellement, telles les liaisons entre les différents pôles des futures métropoles comme Lyon—Grenoble, Nancy—Metz—Thionville, les liaisons entre les villes et les aéroports qui, dans toutes les capitales du monde, entraînent actuellement une grande perte de temps, telles, enfin, les liaisons entre Paris et la grande banlieue ou les villes satellites, comme Reims ou Orléans. Grâce à ce moyen de transport, l'université de la Source, à Orléans, par exemple, serait à vingt minutes de Paris.

La répartition régionale des interventions du F. I. A. T. fait ressortir l'intérêt prédominant accordé d'abord à la Bretagne et à la région Provence-Côte d'Azur-Corse — tout particulièrement à ce département — ensuite à la région Midi-Pyrénées et, en valeur relative, à l'Auvergne et à l'Alsace.

En ce qui concerne le régime des aides, votre rapporteur a commenté l'an dernier la très importante réforme apportée par les décrets du 21 mai 1964. Il n'est donc pas nécessaire de reprendre les mêmes développements. Par contre, votre rapporteur a consacré une partie de ce chapitre à l'analyse des modifications intervenues depuis.

Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur deux observations présentées par certains membres de la commission et retenues par elle.

Au cours des débats en commission sur la prime de développement industriel, MM. Bertrand Denis, André Halbout et Picquot ont souligné que la limitation aux sept départements des Côtes-du-Nord, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique, de la Manche, du Morbihan et de la Vendée, des avantages ainsi prévus leur paraissait peu conforme à la situation réelle de nos départements de l'Ouest et, en particulier, à la situation de la région naturelle du bocage normand. Aussi votre commission, se rangeant à cet avis, souhaite-t-elle que ces mesures soient étendues à l'ensemble de la zone comprenant, outre les sept départements en cause, ceux de l'Orne, du Calvados et de la Mayenne, en particulier les arrondissements de Laval et de Château-Gontier.

En ce qui concerne la prime d'adaptation régionale, certains avaient pensé qu'elle pouvait être considérée comme une incitation à la modernisation des entreprises exerçant une activité en déclin. En fait, le Gouvernement l'a conçue comme une aide à la diversification de certaines régions de mono-industrie. C'est ainsi que la simple modernisation des établissements textiles existants ne peut être primée, en principe. Il en serait différemment s'il s'agissait d'une conversion, toujours difficile, permettant à l'établissement en cause de passer d'un secteur d'activité en déclin à un secteur d'activité entièrement nouveau.

Le Gouvernement a estimé que l'incitation à la modernisation devait être instaurée selon d'autres procédures. Pour le textile, par exemple, la nouvelle taxe parafiscale prévue à l'article 41 du projet de loi de finances en discussion permettra, selon le Gouvernement et dans le cadre très différent de celui des aides régionales, d'aider à la modernisation des entreprises en cause.

Au cours de la discussion en commission, plusieurs commissaires, en particulier M. le président Lemaire et M. Poncelet, ont, en évoquant la situation du textile dans les Vosges, regretté une telle conception, alors que le maintien d'activités traditionnelles pourrait, dans certains cas, être assuré grâce à une modernisation des équipements de production, exigeant, certes, de lourds investissements, mais évitant d'importants frais de reclassement et de formation professionnelle de la main-d'œuvre, évitant aussi d'autres problèmes sociaux, parfois irritants, parfois dramatiques.

Quant à la mise en œuvre de l'action régionale, votre rapporteur pour avis, en raison de la proximité des débats sur le projet de loi portant approbation du V^e plan, ne se réfère pas au rapport, annexé à ce projet de loi de finances, sur la régionalisation du budget d'équipement. Il a jugé utile, à l'occasion de la discussion budgétaire, de consacrer dans son rapport quelques développements à la régionalisation du crédit sur laquelle il avait déjà l'an dernier attiré l'attention du Gouvernement.

A propos de l'aménagement du territoire, et bien que cette dotation soit inscrite non pas dans celles de la délégation générale à l'aménagement du territoire, mais au budget des charges communes, il y a intérêt à signaler tout particulièrement le crédit de 30 millions de francs en autorisations de programme et de 10 millions de francs en crédits de paiement, inscrit au chapitre 65-01 nouveau du budget des charges communes pour l'aide aux villes nouvelles.

On sait combien la commission de la production et des échanges, et particulièrement son président M. Maurice Lemaire, attachent d'intérêt à cette politique des villes nouvelles, dont il a été amplement question lors de la discussion des options du V^e plan et sur laquelle elle reviendra prochainement.

La commission est donc extrêmement satisfaite de cette dotation qui permettra d'étudier, du moins nous le pensons, de nouveaux sites d'urbanisation, et éventuellement l'installation et le développement de ces centres urbains nouveaux, au cours de leurs premières années de vie.

Néanmoins, votre commission considère que ce crédit constitue seulement un démarrage et qu'il y aura lieu dans l'avenir de l'augmenter très sensiblement pour répondre aux besoins. Elle serait également très heureuse, monsieur le ministre, si vous pouviez lui indiquer à quelles fins exactement, et selon quels critères, ce premier crédit sera utilisé.

En conclusion, mes chers collègues, votre commission estime que, malgré la rigueur budgétaire de la loi de finances pour 1966, le budget du commissariat général du plan et celui de la délégation à l'aménagement du territoire sont relativement satisfaisants.

Elle formule néanmoins un certain nombre d'observations que votre rapporteur a reproduit au cours de cet avis et qu'il voudrait résumer ici.

Il serait nécessaire qu'une nouvelle tranche de crédits soit accordée l'an prochain au budget du commissariat du plan pour l'amélioration de l'immeuble qui abrite ce commissariat.

Votre commission attacherait du prix à ce que le Gouvernement indique à quelle époque sera mis en fonction le centre de recherches sur le développement économique et social dont l'activité présente un très grand intérêt.

Dans le même ordre d'idées, votre commission s'étonne du retard apporté à l'application de la réforme des services de la productivité et souhaite très vivement que les décrets nécessaires soient pris dans les plus brefs délais.

Elle se félicite enfin des moyens accrus en personnel accordés en vue de la coopération avec les pays étrangers, décision qu'elle réclamait inlassablement depuis 1960.

Quant au budget de la délégation à l'aménagement du territoire, votre commission souhaiterait que la présentation des documents budgétaires permette une appréciation plus facile des crédits mis à la disposition de la délégation et de ceux qui sont affectés à certaines autres activités des services généraux du Premier ministre.

Enfin votre rapporteur a consacré, dans cet avis, une large place au problème de la régionalisation du crédit. Il insiste à nouveau à cette tribune pour que la décentralisation du crédit soit élargie et permette une mise en œuvre plus efficace encore de l'action régionale.

Mes chers collègues, « des rapports plus étroits entre les pouvoirs publics et les citoyens, une dimension nouvelle donnée à la décentralisation par l'accroissement des responsabilités régionales, des contacts renouvelés entre les représentants des forces vives de la nation, la cohérence entre les diverses actions publiques : autant de moyens, autant d'objectifs pour une politique d'aménagement du territoire, symbole par excellence de l'unité nationale ».

Telle était la conclusion du délégué à l'aménagement du territoire, M. Olivier Guichard, dans le livre dont il est l'auteur : *Aménager la France*.

Telle est également la conclusion de votre rapporteur qui, avec M. Olivier Guichard, pense que du succès de cette politique « peut et doit naître un renouvellement des conditions de notre vie en commun ».

Compte tenu de ces observations, la commission de la production et des échanges donne un avis favorable à l'adoption du budget du commissariat général du plan d'équipement et de la productivité et des crédits de la délégation à l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R. - U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.*)

Mme le présidente. La parole est à M. Deschizeaux, premier orateur inscrit.

M. Louis Deschizeaux. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat, monsieur le délégué à l'aménagement du territoire, mes chers collègues, il y a quelques jours, M. Raymond Aron concluait son article du *Figaro*, paru sous le titre : « Fin de la planification ? » par cette question : « il reste à démontrer la supériorité de la planification indicative à la française sur le refus de planification à la Erhard. La démonstration est assez difficile pour piquer l'amour-propre de tous les polytechniciens de France ».

Avec ce propos d'un économiste de l'école libérale, nous sommes dans le vif du sujet. Le Gouvernement nous demande de lui accorder les moyens financiers nécessaires au fonctionnement de cette machine très perfectionnée et très savante de la rue Martignac, dont le travail consiste à planifier l'économie française et à ouvrir à la nation, tous les cinq ans, les voies de l'expansion et du progrès.

Je ne suis ni polytechnicien, ni économiste, ni tenant du libéralisme économique. Je ne me poserais donc pas la question de savoir qui de M. Erhard ou de M. Pompidou a fait le bon choix. Je pense, au demeurant, qu'une certaine dose de planification est aujourd'hui admise, même par les doctrinaires intransigeants d'un libéralisme économique sans faille.

Mais si cette question ne se pose pas selon moi, d'autres questions viennent à l'esprit.

J'entends bien que nous ne discutons pas aujourd'hui le plan lui-même, mais seulement « l'administration du plan ».

Il y a dans le fascicule budgétaire des colonnes de chiffres, mais ces colonnes de chiffres ont un soubassement. Quelle est la raison d'être, quelle est la fonction essentielle, quelle est l'œuvre du commissariat général ?

Du V^e plan, sur lequel le Conseil économique et social vient de formuler des critiques en insistant pour que des modifications lui soient apportées avant que le Parlement en soit saisi, nous savons assez pour pouvoir émettre un jugement quant au processus de pensée qui a été suivi — ce qui est encore plus important que les moyens de travail utilisés pour la mise en forme du plan. C'est ce que je voudrais tenter de démontrer en prenant un seul exemple.

C'est le chapitre V du V^e plan, relatif au développement régional et urbain, c'est-à-dire à l'aménagement du territoire, qui me le fournira. L'aménagement du territoire est diffus dans le plan — comme d'ailleurs dans le budget. Mais il est capital qu'il y ait un chapitre régional. Il faut en savoir gré à M. Olivier Guichard.

M. Olivier Guichard a eu une formule heureuse. Il a parlé « du réflexe spatial ». Quant à moi qui représente un département resté dans l'ornière, je parlerai volontiers de mon « complexe spatial ».

Jusqu'ici, il a été admis et même solennellement proclamé à cette tribune par M. le Premier ministre qu'un point de doctrine essentiel de la planification territoriale, un objectif primordial du plan, était de remédier aux disparités régionales par des mesures appropriées. Pour toutes sortes de raisons humaines, sociales, politiques et même économiques, il ne saurait d'ailleurs en être autrement. C'est le moment de se rappeler que la France est « une et indivisible ».

Or je crois bien que nous serions fondés aujourd'hui à demander au commissariat général du plan s'il pense toujours de la même manière, si ses intentions sont toujours les mêmes. Dans ce domaine capital de l'aménagement du territoire la planification spatiale ne fait-elle pas fausse route, ne s'engage-t-elle pas, avec le V^e plan, sur un mauvais chemin ?

Est-ce qu'il n'y a pas déviation de pensée ou même novation de doctrine ? C'est ce qu'il faut examiner de près.

Dans un passionnant petit livre intitulé *Le Plan ou l'anti-hasard*, M. Pierre Massé, commissaire général du plan, fait observer qu'il existe, en matière d'aménagement du territoire, deux options fondamentales : premièrement accepter ou refuser le déséquilibre Est-Ouest ; deuxièmement accepter ou refuser le mouvement d'urbanisation. Ce sont ses propres termes.

Or M. Pierre Massé prend position dans son livre : il refuse le déséquilibre Est-Ouest ; il accepte le mouvement d'urbanisation, ce qui l'amène à concevoir des métropoles régionales et surtout à reconnaître comme son enfant adopté ce schéma du district de l'agglomération parisienne, agglomération qui, de Meaux à Rouen, contiendra, dans quelque vingt ans, quatorze millions de Français.

Mais pourquoi le commissaire général du plan refuse-t-il dans son livre le déséquilibre Est-Ouest alors qu'il l'accepte dans le V^e plan ?

Ce déséquilibre, nous le savons tous, va s'aggraver. Déjà, les disparités, les différences de structures et de niveau de vie divisent de façon pénible le pays. Il existe bien deux France. Dans l'avenir, elles s'éloigneront de plus en plus l'une de l'autre. « Cette rouille et cette corrosion » dont parlait M. le ministre des finances font que quinze ou vingt de nos départements du Centre et de l'Ouest, suivant une expression de M. Alfred Sauvy, « vont se fondre dans une absence épaisse ».

Nous savons que l'aménagement du territoire n'est pas une affaire de sentiments. Mais les régions françaises ne sont pas les naufragés du radeau de la Méduse, dont les plus forts firent comprendre aux plus faibles que, pour le bien commun, ils devaient disparaître.

A Rethel, si j'en crois les comptes rendus de presse, M. le Premier ministre a dit, dans un langage qui nous a surpris parce qu'il n'était pas dans son style habituel : « Que chacun veuille conserver au même endroit le même emploi que son père est une plaisanterie ».

J'avais, hier soir, une bonne lecture. Napoléon, à Saint-Hélène, disait à Las Cases : « Un homme qui a perdu la maison de son père a perdu sa patrie ».

Mobilité de la main-d'œuvre ? Sans doute ! Mais je pourrais rétorquer que c'est aussi une plaisanterie de demander à un industriel de Paris de transporter son usine à Rethel, ou à Châteauroux, alors que, dans le district de la région parisienne, il est assuré de trouver sur les bords de la Seine, pour ses enfants des établissements d'enseignement secondaire et des grandes facultés, pour ses ouvriers des H. L. M. et pour son épouse les lumières de la ville. (Très bien ! très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.)

Le mouvement de décentralisation industrielle a été littéralement « cassé » par la publicité spectaculaire donnée au schéma du district de la région parisienne. Sur ce district, au demeurant, nous aurons le moment venu beaucoup à dire : aménager est une chose, concentrer à outrance est une autre chose.

Quant au concept des métropoles régionales, qui est valable en soi, il n'apporte aucune solution au problème spécifique des vingt ou vingt-cinq départements français, ces « régions de coteaux et de bocages » qu'évoque poétiquement M. Pierre Massé, qui sont si tragiquement en voie de dépeuplement et dont le sous-équipement réclame un effort national pour une mise en valeur et un effort d'investissements qui seraient parfaitement rentables.

La vérité, c'est que pour le Centre et l'Ouest l'« acte de foi » de M. Pompidou fait défaut. Contrairement à l'opinion émise dans *Le Plan ou l'anti-hasard*, c'est le déséquilibre, auquel finalement on aboutit. Pour le Centre et l'Ouest le V^e plan, c'est l'émigration des jeunes, c'est le dépeuplement, c'est le vide.

Mais ce « désintérêt » pour le quadrilatère compris entre la Loire, l'Océan, les Pyrénées et le Massif Central, est-il dû à une simple erreur de parcours ?

Ne serait-il pas plutôt le résultat d'une option non révélée ?

Le 25 novembre 1964, parlant à cette tribune, M. Michel Debré avait exprimé — avec ce courage intellectuel qui lui est habituel — sa pensée profonde : priorité pour la région parisienne et les départements d'outre-mer, priorité de second rang pour les zones de haute compétitivité internationale, priorité de troisième rang pour l'extrême-Ouest.

Et l'ancien Premier ministre de conclure :

« Il importe d'expliquer aux populations des autres régions que, par la force des choses, des choix nationaux doivent être faits. »

Ce qui signifie, en clair, qu'il n'y aura pas, pour ces populations « des autres régions », de choix nationaux, c'est-à-dire pas de mesures d'entraînement, pas d'incitations, pas d'aides.

« On peut, du même argent, du même équipement, des mêmes hommes, tirer peu ou beaucoup selon la volonté. »

C'est toujours M. Michel Debré qui s'exprime ainsi dans *Jeunesse, quelle France te faut-il ?*

Si je mets cette insistance à citer l'ancien Premier ministre, c'est parce qu'avec sa thèse et la nôtre, ce sont deux conceptions du devenir français qui s'opposent.

Nous pensons qu'« avec le même argent » on pourrait « tirer beaucoup » des régions défavorisées, mais il faudrait le vouloir, car les grandes options qui peuvent transfigurer cette partie de l'hexagone ne manquent pas.

Il y a la grande ouverture de l'Europe sur l'Océan, la grande transversale — point de départ Bâle-Genève, point d'arrivée un port sur le grand large — cet axe routier Est-Ouest qui désenclaverait l'Europe centrale, la Suisse et l'Autriche et, pour notre plus grand bien, leur donnera accès à l'Atlantique.

Il y a le port franc sur l'Océan qui pourrait alors être offert à la Suisse. Il y a le grand axe routier Nord-Sud, qui, partant des pays nordiques, conduira aux rives du soleil — plages du Languedoc-Roussillon, Espagne — et qui, passant par Paris, atteindra, par le tunnel pyrénéen, par Saragosse, Madrid, Algésiras, cette Afrique du Nord si proche de nous. Il y a, après le combinat sidérurgique de Dunkerque, après Fos-Berre, son homologue à l'extrémité du couloir rhodanien, l'idée d'un troisième grand complexe qui a sa place marquée à l'embouchure de la Loire. Il y a l'industrialisation activement conduite des régions situées au Sud de la Loire où trouveraient leur place ces nombreuses industries légères de transformation, qui sont des industries de pointe : mécanique de précision, électronique, plastique, etc.

La vérité, c'est qu'il manque quelque chose à notre commissariat du plan, et ce quelque chose, ce ne sont pas les crédits qui le donneront. Machine à décliffer et fixer l'avenir, en juxtaposant dans un ensemble assez disparate les prévisions — qui sont une chose — et les programmes — qui en sont une autre —, le commissariat manque d'un certain esprit social.

Avec la modestie qui est de rigueur quand on se trouve en présence du cénacle aux milliers d'experts et de savants dont nous parlait tout à l'heure M. Duvillard, ce cénacle dont Aristophane, s'il était parmi nous, pourrait dire que c'est « le pensoir des hommes sages », je crois pouvoir suggérer qu'il manque à ce moteur qu'est le commissariat le sens de l'humain.

Nous pensons que c'est une erreur de faire dépendre trop exclusivement les activités futures et la prospérité de l'homme de calculs, de tests et de statistiques. C'est une erreur de mettre le destin de l'homme en équations et de se laisser obnubilier par les graphiques de production. Il y a grand risque à faire dépendre la vie des soixante millions de Français de demain

d'un ordinateur qui les livre dans son orgueil de prophète infaillible, aux forces obscures d'une science dont le champ d'exploration est l'abstrait.

Productivité et compétitivité ? Oui ; mais déracinement, concentration poussée à l'absurde, asservissement de l'homme à la machine ? Nous disons : non.

Or c'est ce choix que nous avons à faire. C'est la finalité du plan qui domine ce matin notre discussion.

Nous nous apercevons un jour, et nous le voyons déjà, que, comme tout organisme vivant, la société a son instinct de préservation et sa réaction de défense ; ce jour-là, ce sera tragique. On peut corriger un pourcentage, un rythme de croissance. Mais l'aménagement du territoire n'est pas écrit au crayon et ne se gomme pas.

L'*homo œconomicus* reste esprit, chair et sang. Nous ne croyons pas que l'homme compétitif puisse être un simple robot. Enfermé demain dans un carcan étroit, il s'en délivrera après-demain. La cité future ne sera pas Mégalopolis.

En un mot, votre planification ne sera vraiment la nôtre que si elle tient compte des valeurs humaines.

Nous sommes planistes. Nous sommes même dirigistes. Mais notre planification se veut humaine et sociale. Pour nous, le progrès ne se mesure pas seulement en termes de technicité et de productivité.

La planification ne doit pas aboutir, avec les mouvements migratoires, à imposer aux hommes, à l'époque où nous vivons, la nouvelle loi d'airain de la « résidence forcée ». Votre planification se veut libérale et simplement indicative ; mais, s'agissant du droit de vivre des plus humbles, nous souhaitons que vous puissiez nous affirmer demain quand la vraie discussion du plan va s'ouvrir qu'elle n'aboutit pas à une contrainte, contrainte qu'aucun déterminisme ne peut excuser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du centre démocratique.*)

Mme la présidente. La parole est à M. de Tinguy. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. Lionel de Tinguy. Madame la présidente, messieurs les secrétaires d'Etat, mes chers collègues, je veux me limiter à de très brèves observations, faute d'avoir disposé d'un délai suffisant pour examiner à fond les très intéressants documents qui n'étaient pas, malheureusement, encore distribués à la commission des finances quand elle a étudié le problème dont nous discutons aujourd'hui.

Mes observations porteront, d'abord, sur les finances des collectivités locales, question que je me réjouis de voir, pour une fois, abordée en toute sérénité et dans toute son ampleur par ces documents neufs ; ensuite sur les régions.

Les finances des collectivités locales posent, c'est certain, un problème majeur dans les années qui viennent, et je remercie les auteurs de ces documents de l'avoir loyalement souligné.

Ils me permettront toutefois de déplorer que nous apprenions ainsi *in extremis* que des études sont depuis longtemps poursuivies à ce sujet sans que, pour autant, les associations, les groupements, par exemple l'association des maires de France, aient été associés directement aux travaux ainsi entrepris et que ces groupements mènent, d'ailleurs, parallèlement avec les services du plan. Une liaison permanente entre tous ceux qui se préoccupent de ces questions aboutirait certainement, tout en économisant les efforts, à des solutions plus sûres.

Cela dit, il est normal que nous aboutissions, puisque nous n'avons pas travaillé ensemble, à des conclusions générales assez différentes.

Je me borne à un résumé ce matin, espérant que nous aurons l'occasion de reprendre le dialogue.

On nous assure que la participation des collectivités locales, en tant que maîtres d'œuvre des investissements, va décroître, mais on constate qu'elle est à l'heure actuelle de 64 p. 100 et qu'elle va en grandissant d'année en année.

Mesurez le problème financier que représente, pour nos départements et nos communes, la charge d'assurer 64 p. 100 des investissements en France !

Or, malheureusement, et c'est en ce point que je suis en désaccord avec les auteurs du rapport du plan, je crois, si j'en juge par la politique que l'on suit actuellement, que la participation des collectivités locales, loin de décroître, va croître.

En matière de travaux publics, par exemple, l'aide de l'Etat tend vers zéro pour la voirie et son effort est reporté ou sur la région parisienne ou sur les très grandes agglomérations, ou sur les autoroutes.

S'agit-il des postes et télécommunications ? Nous avons entendu le ministre, il y a deux jours, déclarer qu'il est parfaitement normal, à son point de vue, que les collectivités locales financent 10 p. 100 — vous m'entendez bien — des installations téléphoniques demandées. Et les demandes augmentent sans cesse.

Pour l'éducation nationale — je ne veux pas anticiper sur le débat de la semaine prochaine — les maires qui sont dans cette assemblée savent ce qu'elle coûte localement et le rôle de suppléance générale que joue toujours la commune car le maire veut, avant tout, que les enfants de sa commune puissent bénéficier d'un bon enseignement, si bien que, quand l'Etat faillit à sa mission, la commune le remplace tant bien que mal, avec les moyens dont elle dispose.

Le département des finances, par des voies obliques, aggrave la charge des collectivités locales, soit en leur confiant la rémunération de fonctionnaires d'Etat, soit en imposant un régime de pensions au personnel qui fait payer les communes pour des agents étatisés. Quelles sont, en effet, en France les cotisations pour un régime de pension qui atteignent en pourcentage des traitements les cotisations des communes à la caisse nationale des retraites des collectivités locales ? Et je pourrais multiplier les exemples.

C'est donc avec étonnement que je m'aperçois que cette politique, qui est générale, semble échapper complètement à l'analyse que fait le plan.

Mieux que cela : dans ce rapport intéressant, nous pouvons constater que l'électrification n'est pas terminée alors que, dans le même temps, nous pouvons lire dans le projet de budget pour l'agriculture que, l'an prochain, il n'y aura pas besoin de nouveaux crédits d'électrification rurale et que le report de ceux de l'année dernière suffira.

Pour l'eau ? Les chiffres sont désolants. Mais, de la même façon, nous ne trouvons, à ce chapitre, aucun crédit réellement suffisant dans le budget de l'agriculture. Autrement dit, et c'est une deuxième question : la coordination n'est pas satisfaisante entre les représentants des collectivités locales et les responsables du plan. Et c'est bien pourquoi je saluais tout à l'heure la présence au banc du Gouvernement de deux secrétaires d'Etat responsables. M'adressant plus particulièrement à vous, monsieur le secrétaire d'Etat au budget, je souhaiterais que vous tiriez les conclusions des études concernant le plan. Elles seraient très certainement fructueuses car il m'apparaît que la très intéressante documentation de votre collègue n'a pas entièrement retenu l'attention de vos services lors des options fondamentales.

Un seul exemple encore : je lis dans ce document que, dans les années qui viennent, les communes seront amenées, davantage que par le passé, à faire appel à leurs ressources propres pour alimenter leurs dépenses d'investissements. C'est clair et, de plus, c'est vrai. Que fait le ministère des finances pour résoudre ce problème ? Il maintient un système d'impôts périmé.

Deux remarques également, deux remarques pertinentes : l'inégalité des ressources et des besoins des collectivités rend difficile un tel système de financement par les collectivités locales. Et que nous propose-t-on ? De le rendre plus difficile encore par la réforme, envisagée, de la taxe locale. Quel est le critère retenu pour la répartition de la taxe locale : la taxation par habitant. On ne tient aucun compte du déséquilibre entre les régions et ce sont précisément les régions les plus pauvres qui ont besoin d'un rendement plus fort de la taxe locale, de la péréquation à l'échelon national. On ne tient compte que des possibilités fiscales par habitant et aucunement du niveau de vie moyen de la région, aucunement, non plus, de l'âge moyen. Dans mon département, la majorité des habitants a moins de vingt-cinq ans et on nous propose de répartir la taxe locale sans tenir compte de cette disparité des âges. On ne porte donc aucunement remède à l'inégalité des ressources en assimilant l'effort fiscal de l'habitant dans la force de l'âge et celui de l'enfant ou du vieillard. Voilà pourquoi j'ai dit — et là se bornait mon propos — qu'il existait un manque de liaison entre la maison des finances et la maison du plan.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur de Tinguy ?

M. Lionel de Tinguy. Je vous en prie, monsieur le secrétaire d'Etat.

Mme la présidente. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je veux simplement faire

observer que l'Assemblée aura à discuter à nouveau, en seconde lecture, du projet de loi tendant à réformer les taxes sur le chiffre d'affaires et qu'elle sera saisie, dans quinze jours, du V^e plan de modernisation et d'équipement, mais qu'elle examine seulement, pour l'instant, le budget du commissariat général du plan et de la productivité et celui de la délégation nationale à l'aménagement du territoire.

M. Lionel de Tinguy. J'en conviens entièrement, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais j'ai cru trouver dans les documents qui nous sont soumis des arguments qui n'avaient pas été pris en considération par votre collègue des finances et j'espère bénéficier de votre appui pour obtenir, au cours des prochains débats, des modifications qui me semblent — en tout équité et en toute sérénité — indispensables.

J'en viens à la deuxième partie de mes observations qui revêtiront maintenant un caractère régional.

Prétendre rétablir une activité sans investir me paraît vraiment déraisonnable trente ans après Keynes. Comment peut-on opter pour le rétablissement de l'équilibre entre l'Ouest et l'Est, ce que je souhaite avec M. Deschizeaux, et décider en même temps que seules les industries légères iront s'établir dans l'Ouest ?

Je m'excuse auprès de M. Deschizeaux. Je suis polytechnicien. J'ai l'incurable défaut de toujours raisonner et, quand je vois une faille dans un raisonnement, j'en demande la raison. Or, à ma connaissance, il n'y en a aucune. Je ne vois pas comment on va rétablir l'équilibre entre l'Ouest et l'Est, si l'on ne fait pas d'investissements massifs dans l'Ouest.

Pour présenter ma deuxième observation, je descendrai du grand Ouest à la région qu'on appelle officiellement « pays de Loire », contrairement à la géographie et à l'histoire, et même, dans des documents budgétaires, « Loire » tout court.

L'unanimité des habitants de cette région réclament l'appellation « Loire-Maine-Vendée » qui traduit, seule, la vérité d'une région qui n'est même pas entièrement dans le bassin de la Loire et qui ne comprend pas tout le cours de la Loire, il s'en faut ! On éviterait ainsi une confusion manifeste avec la région de Saint-Etienne ou d'Orléans.

J'espère, monsieur le secrétaire d'Etat, puisque cela ne coûterait rien, que cette satisfaction morale sur laquelle il y a unanimité dans la région nous sera au moins donnée. Derrière cette modification de terminologie, se cache une arrière-pensée concernant le déséquilibre à l'intérieur même de la région. L'appellation « Loire » tout court fait penser que cette région est uniquement constituée par les deux rives de ce grand fleuve et il en résulte des anomalies. Cette fois, vous permettrez au député de la Vendée de prendre la parole pour son département.

M. Duvillard a évoqué l'effort consenti en faveur du littoral du Roussillon mais dans ce document, que j'ai lu avec intérêt, je vois que les crédits alloués à la côte vendéenne ne sont pas majorés alors cependant que la Vendée double sa population tous les étés par suite de l'afflux des touristes. Bien plus, on refuse la construction du pont de Noirmoutiers qui déplaît à quelques riches estivants dont la tranquillité serait troublée, prétend-on, par l'arrivée des nombreux touristes que cette réalisation ne manquerait pas d'attirer.

Est-ce vraiment là la mise en valeur d'une région ? J'espère que, dans ce domaine également, vous nous apporterez votre appui.

M. le rapporteur a fait aussi allusion à l'aménagement des marais de l'Ouest et spécialement de la baie de l'Aiguillon. Ce matin, une publication de l'U. N. E. S. C. O. présente une étude sur les ressources méconnues des régions humides. On s'en préoccupe dans le monde entier, mais pas en France. La Hollande, en fermant le Zuiderzee, a donné à son agriculture une prospérité extraordinaire. La France peut, à la baie de l'Aiguillon, faire en petit ce que la Hollande a fait en grand. Lequel de ces deux pays prétend à la grandeur ?

Je pourrais multiplier les exemples, en demandant qu'un effort supplémentaire soit consenti en faveur des pays de faible revenu. Que les statistiques aient le courage de descendre à l'échelon départemental pour ne pas masquer, dans le complexe régional, des inégalités profondes à l'intérieur d'une même région. Qu'en ne « pousse » pas trop vers les métropoles régionales surtout vers celles que j'appellerai non pas d'équilibre mais de déséquilibre. Les chiffres cités pour Nantes impliquent le départ d'un quart de la population vendéenne en dix ans. Ces chiffres sont démentiels et j'espère qu'ils ne recueilleront pas l'agrément des responsables du plan. Après tout, dans les pays européens voisins, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, on a su établir, non pas simplement des centres industriels, mais tout un réseau industriel qui s'étend largement en dehors

des grandes agglomérations. Pourquoi ce qui est possible au-delà de nos frontières ne le serait-il pas en France ?

En conclusion, j'invite le Gouvernement à poursuivre ses études en toute objectivité et même, complétant le propos de M. Deschizeaux, avec une objectivité scientifique qui ne néglige aucun élément, pas même les éléments humains auxquels mon collègue a fait allusion. Il a soutenu la thèse, qui peut se défendre, qu'un excès de science conduit à des erreurs. Mon opinion personnelle est plutôt que c'est une vue partielle des choses et une méconnaissance de certains éléments scientifiquement décelables mais exigeant une analyse plus forte qui mènent dans bien des cas à des erreurs regrettables que notre effort commun, je l'espère, permettra d'éviter. (*Applaudissements sur les bancs du centre démocratique.*)

M. Louis Deschizeaux. Pourrais-je, madame la présidente, répondre quelques mots à M. de Tinguy ?

Mme la présidente. Monsieur Deschizeaux, je ne puis permettre qu'un dialogue s'ouvre entre deux députés. Au demeurant, les orateurs qui sont intervenus jusqu'à présent ont dépassé leur temps de parole. J'insiste pour que chacun respecte le temps de parole qui lui a été imparti.

La parole est à M. Desouches.

M. Edmond Desouches. Procéder à l'aménagement du territoire avec des moyens financiers insuffisants est grave, car comment tracer les grandes lignes de la France de demain si l'on manque des ressources indispensables à la mise en place d'un grand ministère qui contrôle et dirige l'aménagement du territoire national ?

Mon collègue et ami de Tinguy a dit l'effort considérable qui va être demandé aux collectivités locales, effort qui ne manquera pas d'aggraver leurs charges déjà fort lourdes.

Dans vingt ans, notre pays comptera soixante millions d'habitants, dont la moitié n'aura pas trente-cinq ans, et quarante-quatre millions d'entre eux habiteront dans les villes, alors que, pour le moment, trente millions à peine vivent dans des centres urbains inadaptés à une telle concentration. Si les tendances actuelles se précisent — et il est à prévoir qu'elles iront s'accroissant — nos compatriotes exigeront un habitat rénové et beaucoup souhaiteront une résidence secondaire.

Cinq cent mille logements par an à construire, soit dans des centres urbains, soit à la campagne. Voilà un chiffre qui établit l'ampleur du problème posé aux urbanistes de notre temps.

Et il n'y a pas que le logement qui exige un effort considérable ; l'emploi, lui aussi, requiert toute notre attention. Si l'entreprise n'est pas intégrée dans l'agglomération, il faut songer à étudier son lieu d'implantation par rapport au lieu d'habitation. Le nombre des usines sera plus que doublé et la superficie par unité n'aura aucune commune mesure avec celle que nous connaissons.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet au cours des débats sur le V^e plan. Cependant, dès maintenant, il est peut-être utile de faire le point, car on est en droit de se demander si les vingt et une régions de programme répondent bien à l'aménagement rationnel du territoire dont vous avez la charge, monsieur le secrétaire d'Etat, avec M. le délégué.

Leur contour à l'intérieur de l'hexagone démontre mieux qu'un long discours les difficultés qui pourront surgir à tout moment, en raison de son manque d'homogénéité, quand cet ensemble quelque peu disparate devra être intégré dans l'Europe de demain.

Que nous le regrettions ou non, les liaisons routières et ferroviaires sont fortement implantées, la centralisation administrative également, et au long des ans s'est créé un véritable complexe de relations entre la capitale et certaines villes. Rien ne pourra remplacer ces infrastructures, dont l'importance est considérable.

D'ailleurs, au fur et à mesure que se déroule le temps, cette idée simple mais évidente semble faire son chemin puisque nous en sommes maintenant à penser à la mise en place de huit métropoles, véritables capitales régionales entourées de villes devant leur servir de relais.

Il faudra y revenir, car cette formule s'inscrit dans la logique, compte tenu des infrastructures dont je viens de parler. Elle s'y inscrit d'autant mieux que, par exemple, pour le moment, les habitants de mon département en sont à se demander si c'est l'une ou l'autre de ces formules qui règle leur activité économique. Intégrés dans la région du Centre ils étaient en droit de prétendre au bénéfice des mesures prises par le Gouvernement en vue de réduire le « désert français » évoqué par M. Gravier. Or c'est l'inverse qui se produit puisqu'ils subissent le sort des zones blanches de la région parisienne, cette fameuse zone 5, qui non seulement ne reçoit pas d'aide

de l'Etat mais qui se trouve même pénalisée. Ils souffrent également du manque de liaisons ferroviaires et routières de qualité qui permettraient des relations sûres et rapides avec la capitale régionale, ou plutôt avec les capitales puisque, s'agissant de l'enseignement supérieur, et Paris étant exclu, nous avons quatre capitales universitaires : Orléans, Tours, Bourges et Caen, ce qui ne facilite pas la vie des étudiants.

Ces anomalies vont-elles durer encore longtemps ? Je le crains. Il eût été pourtant facile de se servir de ces villes-relais pour y implanter des universités de décentralisation, comme on l'a fait pour la Source à Orléans. On aurait ainsi permis aux étudiants, soit de Paris, soit des villes-relais, de rejoindre aisément leur famille et on leur aurait épargné des frais de pension difficilement supportables par les familles peu aisées.

Ce n'est pas en procédant ainsi qu'on donnera à chaque enfant une chance égale dans la vie, bien que ce soit là un des grands principes de l'aménagement du territoire.

Rechercher les lignes de force de la France de demain à travers les vingt et une régions de programme semble dérisoire en face de l'explosion démographique que connaît notre pays. Si l'on veut empêcher Paris d'absorber les forces vives des départements situés dans sa périphérie, c'est dans les centres de ceux-ci qu'il faut créer les emplois.

Ce n'est donc pas sans appréhension que les responsables locaux et départementaux envisagent l'avenir.

Malgré les efforts importants consentis par nos collectivités, celles-ci subissent des mesures financières qui restreignent de plus en plus l'expansion économique souhaitée par tous.

Par la régionalisation du budget — sur ce point, il faut souligner la part très faible affectée à la région Centre dans la répartition des crédits du F. I. A. T. — nous risquons encore de voir s'aggraver la disparité entre les moyens mis à la disposition des départements, tel celui que je représente à cette Assemblée, et ceux de certaines régions. En effet, que peuvent faire les commissions de développement économique régional en ce domaine ?

Je rappelle pour mémoire combien la proximité de Paris et les relations faciles par fer jouent en notre défaveur. S'agissant du logement, par exemple, plus de 500 résidences principales deviennent secondaires chaque année en raison de cette proximité, et près de 2.000 personnes de l'agglomération chartraine s'en vont chaque jour travailler dans la capitale.

Notre rapporteur de la commission de la production et des échanges a souligné les distorsions qui apparaissent parfois entre régions. Il n'est pas concevable qu'elles deviennent la règle. Comment les choses vont-elles se passer lorsque le Paris parallèle de l'Ouest s'étendra à quelques dizaines de kilomètres des lisières de notre département ?

Autant de questions que nous étions en droit de nous poser avant la discussion du V^e plan. Dès maintenant, il nous serait agréable de connaître le sentiment du Gouvernement à cet égard. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et du centre démocratique.)*

Mme la présidente La parole est à M. Tourné.

M. André Tourné. Monsieur le secrétaire d'Etat, parmi les opérations à caractère spécial du commissariat général du plan et de la productivité figure l'aménagement du littoral Languedoc-Roussillon.

En ce qui concerne le Roussillon, cette opération devrait permettre, à l'avenir, d'utiliser rationnellement les richesses climatiques et touristiques bien connues de cette province de France. Mais, avant d'y entreprendre tous travaux d'aménagement et d'équipement — routes, logements, hôtels, ports, installations sportives — il est indispensable de réaliser des travaux de défense contre les inondations éventuelles.

J'ai déjà eu l'occasion, ici même, à plusieurs reprises, d'évoquer ce problème, d'autant que j'appartiens à ces familles des Pyrénées-Orientales dont on peut dire qu'elles ont été sinistrées presque toute leur vie.

J'ai connu la première inondation dès l'âge de quatre ans, puis d'autres à huit ans, à treize ans, à dix-huit ans, et ainsi de suite.

Tous les torrents et toutes les rivières du littoral du Roussillon sont des plus dangereux depuis le désastre de 1940. La montagne s'affaissa alors à plusieurs endroits, provoquant des barrages naturels derrière lesquels d'immenses lacs se formèrent. Par la suite, les eaux de ces lacs emportèrent ces barrages. Plus particulièrement à l'amont de Vernet-les-Bains et en aval de Prats-de-Mollo, les flots, en dévalant vers la mer, emportèrent un grand nombre d'habitations, d'hôtels, de fermes. Il y eut des dizaines de morts.

Depuis cette époque, les rives des rivières et des torrents du Roussillon sont délabrées. Les lits se trouvèrent rehaussés à cer-

tains endroits de plusieurs mètres. Quant aux embouchures, elles furent déplacées ou comblées.

Au fil des années, de-ci de-là, des syndicats de riverains et des syndicats de communes, avec des crédits du département et aussi de modestes crédits d'Etat, réalisèrent quelques travaux de défense. Mais, en quelque sorte, ce sont des rustines de ciment que l'on a collées sur les brèches, et elles ont tenu seulement jusqu'à l'inondation suivante.

En 1962, il y eut une inondation terrible. Une autre survint en 1963. Et, samedi et dimanche derniers, je vous l'affirme, nous avons vécu des heures d'angoisse. Si la pluie n'avait pas cessé au bout de trois jours, nous déplorerions très certainement des morts aujourd'hui.

Fort heureusement, deux phénomènes se sont produits : d'abord, la pluie en montagne a été moins violente qu'en plaine ; ensuite, la mer n'était pas démontée comme c'est souvent le cas par temps d'orage ; ainsi, elle a pu absorber plus facilement l'eau boueuse charriée par nos rivières et nos torrents.

Mais des villages, comme le mien, Villelongue-de-la-Salanque, et comme Torreilles, Clairà, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Bompas, Pia, Rivesaltes, Canet-Plage, Saint-Nazaire, Sainte-Marie-de-la-Mer, se sont trouvés, une fois de plus, isolés du reste du département et les dégâts qu'ils ont subis sont considérables.

Les récoltes qui n'étaient pas rentrées ont été anéanties et les vendanges qui n'étaient pas encore faites ont été sérieusement compromises. Des jardins furent totalement dévastés.

A Perpignan, si le niveau de la Basse, cette rivière qui traverse la ville et qui, dimanche, avait débordé en fin d'après-midi, avait continué à monter, il est fort probable que la capitale du Roussillon aurait connu une véritable catastrophe. Quant à l'autre ruisseau qui traverse une partie de la ville, le Ganganeil, qui se jette dans la Basse, il a causé aux riverains des dégâts très importants.

Sans le courage, l'esprit d'initiative et le dévouement de l'armée et du corps des sapeurs-pompiers de Perpignan, nous aurions probablement eu à déplorer des pertes de vies humaines. Mais les évacuations s'opèrent avec diligence et dans les moins mauvaises conditions.

Je me suis déjà adressé à M. le délégué à l'aménagement du territoire, à M. le Premier ministre ainsi qu'à M. le ministre des finances, car il faut que ce dernier intervienne, faute de quoi les crédits nécessaires aux travaux de défense risquent de ne jamais être alloués. J'avais également saisi de l'affaire le préfet des Pyrénées-Orientales et les ministres de l'agriculture et des travaux publics.

J'espère que le Gouvernement fera diligence pour secourir d'abord les sinistrés les plus touchés dans leurs biens mobiliers et immobiliers, dans leurs récoltes et dans leurs terres ainsi que pour réparer les dégâts causés, une fois de plus, le long des rivières.

Nous sommes à la mi-octobre. Comme chaque année, de violentes chutes de neige peuvent survenir en montagne. Si des travaux de défense contre les eaux ne sont pas réalisés tout de suite, les pluies de printemps aggravées par la fonte des neiges risquent de provoquer une nouvelle catastrophe.

L'état de nos rivières et de nos torrents nous fait courir un grave danger. Nous avons déjà connu un drame général en 1940. Aussi faut-il, monsieur le secrétaire d'Etat, parallèlement à l'aménagement de la côte du Roussillon, relever les rives, endiguer les torrents et les rivières, essayer de protéger les embouchures. Faute de tels travaux vos réalisations sur le littoral seront emportées un jour.

C'est un fils de la région plus qu'un technicien qui vous parle. Je connais bien cette région. Je me rappelle mon enfance où, chaque année, avec les habitants de plusieurs villages réunis, nous portions à la rivière sur la tête des paniers de pierres pour essayer de défendre les rives.

Mais c'était avant la catastrophe de 1940. Aujourd'hui, ce sont de véritables travaux de génie qui doivent être entrepris.

Les premiers travaux d'aménagement du Barcarès sont en cours et chacun s'en réjouit. Mais c'est à cet endroit même que le danger se précise et menace plus que jamais. En effet, c'est là que se jette l'Agly Or, par un phénomène curieux et unique en France, plus cette rivière se rapproche de la mer, plus son lit se rétrécit et se surélève.

Il n'est donc pas exagéré de dire que si les travaux nécessaires ne sont pas entrepris pour permettre l'évacuation vers la mer des eaux boueuses de l'Agly à la suite des inondations et des crues, les constructions et aménagements du Barcarès risquent d'être emportés et des villages comme Clairà et Torreilles seront exposés aux pires catastrophes. Quant au mien, Villelongue-de-la-Salanque, qui a été déjà sinistré quatre fois en quatre ans, il est particulièrement menacé par la Têt.

J'espère donc que les justes doléances des habitants des Pyrénées-Orientales seront entendues et que tout sera mis en œuvre pour empêcher le retour de désastres comme ceux que nous avons connus en 1962, en 1963, et encore samedi et dimanche derniers. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur divers bancs.)

Mme la présidente. La parole est à M. Heitz. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T.)

M. Léon Heitz. Mesdames, messieurs, le décret du 21 mai 1964, relatif aux aides consenties à l'industrialisation, reposait sur une idée fondamentale : en face d'une France dite de l'Est, où le développement industriel semblait satisfaisant, ainsi qu'en témoignait alors la rareté de la main-d'œuvre, il convenait d'encourager le plus largement possible la création d'activités et d'emplois industriels dans la France de l'Ouest.

C'est dans ces conditions que les départements de l'Est, certains départements du Nord et du Nord-Est comme celui que je représente, la Somme, furent exclus du bénéfice de la prime dite de développement industriel.

Cette mesure s'inscrivait dans le contexte économique que notre pays connaissait alors et qui était caractérisé par un relatif suremploi dans les régions traditionnellement industrielles.

Il faut bien constater aujourd'hui que cette conjoncture a depuis lors sensiblement évolué. En effet, bon nombre d'entreprises ont été amenées à se réorganiser, à se concentrer en vue d'obtenir une productivité accrue qui leur permette de supporter et la contraction des ventes et le blocage des prix.

Dans cette perspective, on a assisté à certaines suppressions d'emplois et même à certaines fermetures d'ateliers. Sans doute survenaient-elles souvent dans des entreprises dont la gestion antérieure n'était pas parfaite ou qui voulaient mieux s'adapter au progrès technique et à l'évolution des marchés.

La règle de la survivance du plus apte constitue l'un des principes du libéralisme économique. Mais il ne serait pas acceptable que seuls les travailleurs soient victimes de l'évolution qui, dans certaines branches de notre industrie, paraît accélérer son rythme.

Je me dois à cet égard de signaler tout spécialement à l'attention de M. le secrétaire d'Etat et de M. le délégué à l'aménagement du territoire la situation des industries textiles de mon département, la Somme, où sévissent depuis un an des difficultés, particulièrement sensibles dans la bonneterie. Certaines entreprises ont réduit leur horaire de travail, d'autres ont procédé à des licenciements. Il s'ensuit un climat d'inquiétude dans le monde du travail, le reclassement des personnels licenciés n'étant pas toujours chose aisée. Les municipalités et les organismes responsables de l'économie locale souhaiteraient trouver une solution dans la création d'industries nouvelles. On se heurte malheureusement à des réticences compréhensibles dès lors que les opérations de décentralisation, de transfert ou de création, encouragées lorsqu'elles intéressent des régions trop souvent encore dépourvues de main-d'œuvre qualifiée, ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat lorsqu'elles concernent les départements plus anciennement industrialisés — comme si cette ancienneté constituait une garantie contre toutes les fluctuations de la conjoncture.

J'ai cru bon de souligner cette situation paradoxale. Outre les conséquences qu'elle entraîne dans ma circonscription, elle me paraît revêtir un intérêt égal pour mes collègues d'autres régions qui en souffrent pareillement, et ce n'est pas mon collègue Poncelet, député des Vosges, qui me contredira.

Dans la période de mutation, de modernisation, de concentration que notre industrie traverse aujourd'hui, ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il conviendrait de viser ou de compléter l'actuel régime d'aide à l'industrialisation ?

Il est certes légitime que certaines régions déshéritées bénéficient de la prime d'équipement au taux maximum. Mais il serait équitable aussi que des avantages soient consentis aux industries nouvelles qui s'implantent dans la France du Nord et du Nord-Est. Elles ne risquent plus à l'heure actuelle d'intensifier le suremploi. Elles peuvent, au contraire, entraîner un effet salutaire : en offrant un emploi aux personnels excédentaires d'industries anciennes qui se concentrent, elles sont à la fois bénéfiques et sur le plan économique et sur le plan social.

Ces avantages pourraient revêtir divers aspects, soit qu'il s'agisse d'une prime d'équipement dont les modalités d'attribution seraient déterminées en étroite corrélation avec la crise de l'emploi sévissant dans la localité et la région en cause, soit que, suivant le même principe, soit assouplie et facilitée l'intervention des sociétés de développement régional, organismes créés pour favoriser l'expansion régionale et qui devraient, semble-t-il, adapter leur action à la conjoncture présente.

Je sais que cette question est complexe, mais je suis persuadé que si vos services se penchaient sur ce dossier, ô combien vital pour toute l'industrie et le commerce français ! ils sauraient trouver la solution qui pourra donner satisfaction à toutes les régions où manquent actuellement des emplois. (Applaudissements sur les bancs de l'U.N.R.-U.D.T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Alduy.

M. Paul Alduy. Mesdames, messieurs, je n'ai certes pas la prétention, en quelques minutes, ni de définir une politique de l'aménagement ni même de juger celle du Gouvernement. Je me bornerai à formuler quelques observations et à énumérer quelques conditions d'une politique démocratique de l'aménagement du territoire.

Je tiens avant tout à féliciter le Gouvernement et tout particulièrement M. Olivier Guichard, délégué à l'aménagement du territoire, qui a su transformer une notion déjà ancienne — elle était déjà connue des Romains qui ont transformé la Gaule qui n'était qu'un territoire marécageux et inculte en une province prospère.

En guise d'observation liminaire, je demande instamment au Gouvernement de donner aux collectivités locales et aux régions des moyens beaucoup plus importants pour la réalisation des réserves foncières. Il leur est absolument impossible de créer ou de développer des zones d'habitation ou des zones industrielles si des crédits considérables ne leur sont pas alloués.

Il est inadmissible que les prêts du Crédit foncier aux collectivités locales continuent de baisser et passent comme l'a indiqué M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges, de 345 millions de francs en 1962 à 214 millions de francs en 1964. Compte tenu de la hausse du coût de la vie et surtout des prix du bâtiment, le volume des prêts du Crédit foncier de France a presque baissé de moitié, au moment même où la démographie française continue de se développer et où les générations nées à la Libération ont maintenant besoin d'un toit et d'un emploi.

Une telle insuffisance de crédits paralyse les municipalités. C'est le cas de celle de Perpignan qui, depuis longtemps, a entrepris une politique foncière systématique et hardie et qui, depuis deux ans, n'obtient plus que 10 p. 100 des crédits qu'elle sollicite du Crédit foncier, malgré les emprunts que cet organisme réalise avec un plein succès.

Monsieur le ministre, la recherche de la stabilisation des prix ne peut en aucune manière justifier la stérilisation des crédits et, par voie de conséquence, la paralysie des zones d'habitation et des zones industrielles. On ne peut, dans le même temps, préconiser l'expansion de l'économie nationale et refuser à celle-ci les moyens de cette expansion.

Je suis donc conduit à engager le Gouvernement à faire preuve d'une plus grande souplesse dans l'octroi des prêts aux zones industrielles.

A cet égard, je ne suis pas d'accord avec l'interprétation donnée par M. le rapporteur Duvillard à l'application des textes du 21 mai 1964. Ceux-ci ne doivent pas avoir pour effet de refuser les crédits du Fonds d'investissement pour l'aménagement du territoire à certaines régions dites agricoles.

Dans une cité comme Perpignan, par exemple, classée injustement ville à vocation agricole, le problème de l'industrialisation est devenu en quelques années, du fait d'une augmentation de 30.000 à 40.000 habitants en dix ans, le problème essentiel.

Depuis trois ans, Perpignan n'a donc pu obtenir un centime d'emprunt pour sa zone industrielle. Je vous demande instamment, monsieur le secrétaire d'Etat — et je crois que vous êtes dès aujourd'hui en mesure de répondre — de nous donner quelques apaisements à ce sujet.

Pour un très grand nombre de villes de moyenne importance l'implantation d'industries légères est une question de vie ou de mort. Il ne faut pas que leur développement soit entravé par une priorité abusive donnée à ce qu'on appelle des « métropoles d'équilibre », que M. de Tinguay appelait tout à l'heure des « métropoles de déséquilibre » et qui risquent d'être dans dix ans les capitales d'un nouveau prolétariat urbain et d'un prolétariat provincial que nous ne connaissions pas jusqu'à ce jour.

Je crois savoir, monsieur le secrétaire d'Etat, qu'il vous est possible de nous apporter quelques espoirs pour 1966 et d'apaiser l'inquiétude extrême des malres des villes qui ne sont pas des métropoles ni d'équilibre ni de déséquilibre. J'espère que vous pourrez nous dire que l'industrialisation et l'expansion des villes qui ont le malheur de n'avoir que 100.000 habitants ne seront pas sacrifiées, de nous dire en un mot que l'aménagement du

territoire sera, en toute hypothèse, conçu et mis en œuvre dans un sens pleinement démocratique.

Pour répondre à cette exigence de démocratie, l'aménagement du territoire doit donc, à mon sens, répondre à quatre conditions :

Premièrement, il doit s'étendre à l'ensemble des provinces françaises insuffisamment développées, c'est-à-dire aux régions rurales ; il doit s'étendre en profondeur tout autant qu'au littoral, et cela est particulièrement valable pour la région du Languedoc-Roussillon. L'intérieur de la province a besoin d'un aménagement et d'un équipement, ce qui éviterait la répétition des inondations dont on a parlé tout à l'heure. Mais il est bien entendu que la délégation à l'aménagement du territoire n'a pas de subventions à verser ; elle n'a à se préoccuper que de l'équipement.

Deuxièmement, il ne doit pas s'attacher uniquement à créer de toutes pièces des unités touristiques nouvelles ; il doit contribuer puissamment à l'équipement des sites et stations touristiques qui existent et qui trop souvent sont dépourvus de ports de plaisance ou d'installations touristiques ou thermales modernes.

Troisièmement, comme je l'ai déjà dit, il convient de donner aux collectivités locales de très larges moyens de financement pour la création de réserves foncières, cette condition étant fondamentale pour l'expansion urbaine.

Quatrièmement, il convient de s'accorder à la notion de métropole d'équilibre qu'une importance très relative et de donner aux agglomérations urbaines en progrès, les moyens de l'industrialisation.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, les conditions qui nous paraissent essentielles pour une politique démocratique de l'aménagement du territoire. Je suis convaincu qu'il vous plaira de faire vôtres de tels principes et que vous voudrez bien, à ce sujet, nous donner quelques apaisements. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement démocratique et sur divers bancs.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Becker.

M. Georges Becker. Je désire seulement relever un des propos de M. Alduy concernant l'aménagement du territoire de la Gaule qu'auraient effectué les Romains.

Vous semblez ignorer, mon cher collègue, que lorsque César conquiert la Gaule, elle comptait déjà 20 millions d'habitants, dont il réussit d'ailleurs à faire périr la moitié sans avoir besoin de bombe atomique. Un territoire aussi peuplé suppose une organisation complète et un aménagement réel qui ont pu certes être améliorés par les Romains, mais ces derniers n'ont fait que superposer leur aménagement à celui que les Gaulois, nos ancêtres, avaient déjà réalisé. *(Sourires et applaudissements.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Pierre Dumas, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Mesdames, messieurs, le Gouvernement a écouté tous les orateurs et ne manquera pas de faire son profit de leurs observations.

Comme je l'ai indiqué, étant donné que, dans quinze jours, s'ouvrira le débat sur le V^e plan, je n'irai pas aujourd'hui jusqu'au fond du problème, renvoyant l'examen des questions d'ordre général à ce moment-là et renvoyant également certains orateurs à la discussion d'autres budgets desquels semblent relever les demandes ou suggestions qu'ils ont présentées.

Le commissariat général du plan, dont j'ai à présenter et à soutenir le budget, a consacré l'essentiel de ses efforts de 1965 à l'élaboration du projet de V^e plan que vous aurez prochainement à examiner.

Trente commissions ont travaillé pendant les six premiers mois de l'année à rassembler les éléments dont ce projet de V^e plan est la synthèse. Elles achèvent en ce moment leurs travaux avec la mise au point définitive de leurs rapports particuliers. Le Commissariat a eu la charge d'assurer l'organisation de cette procédure en liaison avec les services d'études et les ministères, et de préparer les documents transmis au Conseil économique et au Parlement. Parallèlement, il a mis en œuvre la nouvelle procédure de consultations régionales et assuré le fonctionnement de la commission générale d'aménagement du territoire.

Cette méthode d'élaboration du plan, M. Duvillard l'a souligné, marque un grand progrès, mais elle représente aussi un effort supplémentaire très lourd pour le commissariat. Cela ne l'a pas empêché de s'acquitter normalement en 1965 de ses tâches courantes, à savoir : la participation aux travaux budgétaires et à ceux du Fonds de développement éco-

nomique et social, les interventions financières diverses, la rédaction du rapport annuel d'exécution et un important effort de vulgarisation et d'assistance technique en France et à l'étranger.

A propos du rapport d'expansion transmis ces jours-ci aux Assemblées, je signale que le Gouvernement, soucieux de réduire le nombre des documents économiques annuels, a décidé de fusionner désormais les publications du commissariat et celles de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale.

Au terme de son très intéressant rapport M. Duvillard a posé quelques questions précises. Je lui réponds qu'une nouvelle tranche de crédits destinée à l'amélioration de l'immeuble qui abrite le commissariat pourra rassemblement être accordée en 1967. J'ajoute à l'intention de M. Ansquer qui a posé le problème du centre de recherches économiques et sociales, que le crédit de 200.000 francs inscrit au projet de budget pour 1966 doit apparaître comme une amorce de la création de ce centre. Le commissariat général souhaiterait en effet pouvoir le mettre en fonction en 1967, dans la mesure, bien entendu, où pourront être dégagés les crédits nécessaires.

J'indique encore à M. le rapporteur que des décrets pourront être pris avant la fin de l'année pour que le centre national d'accroissement de la productivité soit en état de fonctionner dans le courant de l'année 1966.

A M. Ansquer, dont j'ai fort apprécié le rapport, et à M. de Tinguy qui ont l'un et l'autre évoqué le problème de la représentation des élus locaux, je rappelle que très nombreux sont les élus locaux qui siègent dans les commissions du plan que j'évoquais tout à l'heure et que plus nombreux encore sont ceux qui siègent à la commission nationale de l'aménagement du territoire.

Les crédits affectés au fonctionnement de la délégation sont, pour la plupart, inclus dans les différents postes du budget des services du Premier ministre. M. Duvillard s'est étonné de cette dispersion. Je conviens que celle-ci ne favorise pas le travail du rapporteur. Mais la multiplication de sous-budgets pour chacun des organismes que comporte un ministère ou, dans le cas présent, pour les divers services groupés auprès du Premier ministre, serait bien peu conforme aux normes budgétaires et ne simplifierait ni la présentation, ni la gestion des crédits.

Il n'en reste pas moins que le Gouvernement est toujours en mesure de regrouper, à l'intention des commissions parlementaires et pour faciliter leur examen, les différents crédits budgétaires affectés à des organismes particuliers. C'est ce qui a été fait cette année pour les dépenses de fonctionnement qui accusent une légère augmentation, passant de 3.589.795 francs en 1965 à 3.718.114 francs en 1966, soit une différence de 128.319 francs.

Au titre des mesures nouvelles, l'augmentation des dépenses résulte essentiellement de la création de deux emplois de maîtres assistants contractuels pour les recherches dans le domaine de l'eau et d'un emploi de téléphoniste, du salaire d'un gardien de nuit et de dépenses diverses de petits matériels.

En ce qui concerne les fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire, les autorisations de programme sont maintenues au niveau de 1965 : 175 millions de francs, ce qui permettra de poursuivre la politique du comité interministériel permanent pour la mise en œuvre de ce fonds.

Le rapport annexe sur la régionalisation du budget d'équipement qui vous a été distribué contient, comme les deux années passées, une analyse des actions ainsi entreprises et, à cet égard, vos rapporteurs ont déjà infiniment facilité votre tâche.

Les crédits de paiement passent de 150 à 170 millions de francs, ajustant ainsi au plus près les moyens de paiement aux programmes autorisés pour tenir compte du caractère souvent instantané — et c'est sans doute l'un de leurs mérites — des actions confiées aux fonds.

Répondant à M. Duvillard, j'indique que la place très large qui a été consacrée cette année dans le rapport de la Délégation à la régionalisation du crédit et des opérations auxquelles concourent la caisse des dépôts et consignations, le crédit agricole, le crédit foncier, entre autres, témoigne de l'importance du problème de la décentralisation des crédits pour l'aménagement du territoire. Ce problème retient l'attention de la Délégation.

Je souligne que les seuls prêts de la Caisse des dépôts et consignations aux collectivités locales représentent près de cinq milliards de francs, soit 50 p. 100 des crédits d'équipement totaux inscrits dans les budgets des différents ministères, ce qui est considérable.

Des efforts seront entrepris et poursuivis dans trois directions : la régionalisation des financements destinés à des opérations d'équipement, qu'il s'agisse de dotations budgétaires

ou de crédits de prêts ; la décentralisation des décisions financières au niveau des assemblées responsables des collectivités locales ; une meilleure programmation au niveau régional, en particulier grâce à une réforme mesurée des sociétés d'équipement qui est à l'étude.

Je puis donner à M. Heltz l'assurance que M. le délégué à l'aménagement du territoire l'a écouté avec la plus grande attention et, il le sait, la plus grande sympathie. Je lui indique, ainsi qu'à M. Duvillard, qui a soulevé le problème de l'Ouest, que les aides à la décentralisation ne sont pas figées une fois pour toutes, que leur régime est évolutif. Elles sont en permanence en réexamen et naturellement il sera largement tenu compte des observations qui viennent d'être présentées.

Toujours à l'intention de M. Duvillard, j'indique que les crédits pour les villes nouvelles prévues au V^e plan concernent en priorité Paris, Marseille et peut-être Lyon, mais ils ne pourront sans doute être mis en œuvre avant la moitié du V^e plan.

A MM. les députés de la Vendée, je précise que le problème de la baie de l'Aiguillon est bien connu mais qu'il nécessite encore des études qui seront poursuivies au cours du V^e plan.

Enfin, à M. Alduy je confirme que le comité de programmation des zones industrielles envisage favorablement le financement de la zone industrielle de Perpignan en 1966.

Sous le bénéfice de ces quelques précisions apportées aux rapports très complets et très clairs de vos rapporteurs, je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir voter les crédits de ces deux modestes budgets, cependant indispensables à des organismes essentiels puisque leur rôle est de préparer l'avenir et d'assurer l'équilibre de la France. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Mme la présidente. J'appelle maintenant les crédits de la section VIII :

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. + 237.000 francs ».

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III de l'état B concernant les services du Premier ministre (Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité), au chiffre de 237.500 francs.

(Ce titre, mis aux voix, est adopté.)

Mme la présidente. Nous en avons terminé avec l'examen des crédits des services du Premier ministre (Section VIII. — Commissariat général du plan d'équipement et de la productivité).

Les crédits concernant la délégation générale à l'aménagement du territoire et à l'action régionale seront mis aux voix avec l'ensemble des crédits de la section I. — Services généraux des services du Premier ministre.

Nous abordons l'examen des crédits concernant les territoires d'outre-mer :

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils. (Mesures nouvelles.)

« Titre III. — 771.712 francs ;

« Titre IV. + 3.547.000 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils. (Mesures nouvelles.)

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisation de programme, 46 millions de francs ;

« Crédit de paiement, 26.500.000 francs. »

Le débat a été organisé comme suit :

Gouvernement, trente minutes ;

Commissions, quarante minutes ;

Groupe de l'U. N. R.-U. D. T., quinze minutes ;

Groupe socialiste, cinq minutes ;

Groupe du centre démocratique, cinq minutes ;

Groupe communiste, cinq minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique, cinq minutes ;

Groupe des républicains indépendants, cinq minutes ;

Isolés, cinq minutes.

La parole est à M. Pierre Bas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

M. Pierre Bas, rapporteur spécial. Le budget des territoires d'outre-mer qui vous est soumis, mesdames, messieurs, n'est pas en totale harmonie avec le V^e plan et apparaît plutôt comme la prolongation, pour une année supplémentaire, du plan triennal 1961-1963

Les dotations du F. I. D. E. S. s'élèvent en effet à 40.300.000 francs, soit 170.000 de plus que l'an dernier. L'enveloppe globale des crédits du F. I. D. E. S. pour les cinq années à venir a été fixée à 340 millions de francs, soit une moyenne de 68 millions par an, chiffre considérable et à notre sens satisfaisant ; mais un certain retard est pris dès le départ.

Les territoires d'outre-mer devraient donc se contenter en 1966 d'une dotation identique à celle des années précédentes alors qu'ils étaient fondés à espérer que leur inclusion dans le V^e plan se traduirait par un élan nouveau. Cela est d'autant plus regrettable que la modestie des crédits ne sera pas compensée assez largement, comme c'est le cas pour les départements d'outre-mer, par l'intervention des ministères techniques.

C'est pourquoi, joignant nos efforts à ceux du ministre d'Etat, nous avons tout fait pour attirer l'attention sur ce point et pour obtenir, si cela est possible, que la dotation du F. I. D. E. S. soit réétudiée.

Mais nous devons dire combien cette intégration au V^e plan, même encore imparfaite cette année, nous semble bénéfique.

Nous n'avons cessé de demander un plan, mais un vrai plan, c'est-à-dire un ensemble de moyens tendant vers un but : l'épanouissement individuel et collectif des populations. Trop souvent dans le passé, l'action de la métropole a abouti à un saupoudrage sans réelle incidence économique ou sociale.

Il est certes difficile d'établir un plan homogène pour des territoires aussi profondément différents, mais il a paru en revanche possible de concevoir un plan fondé sur des méthodes d'élaboration plus rigoureuses que par le passé et reposant sur des objectifs de croissance.

Bien des critiques peuvent être faites ; les objectifs doivent parfois être mieux précisés. Toutefois, je suis persuadé que les événements montreront que la voie où vous vous êtes engagés est la bonne et qu'il faut certes perfectionner notre action mais en ayant toujours à l'esprit la notion d'harmonie et de cohésion dans le développement, inséparable de l'idée même de plan.

Ayant ainsi parlé du F. I. D. E. S., je passe aux dépenses ordinaires du budget qui marquent une augmentation d'un peu plus de trois millions de francs, ce qui permettra le renforcement des services d'Etat, principalement en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie où l'expansion démographique et économique est la plus accusée.

L'augmentation des crédits de matériel, qui s'élève à 1.600.000 francs, permettra de répondre aux impératifs les plus urgents mais sera de toute façon insuffisante pour remédier à l'état souvent médiocre des matériels mis à la disposition des services, notamment le parc automobile dont l'usure devient de plus en plus inquiétante.

Monsieur le ministre, les sommes accordées aux services outre-mer sont bien faibles. Il n'est pas normal que les représentants du Gouvernement soient si modestement équipés alors qu'ils voient nos représentants dans des pays voisins — qui furent des territoires français — dignement et normalement pourvus. C'est choquant et un effort doit être fait pour mettre fin à cette disparité.

Le budget est calculé au strict minimum et reflète l'extrême sévérité des arbitrages interministériels à son endroit.

Le montant des subventions aux budgets locaux s'accroîtra de 3.550.000 francs dont un million est consacré à la continuation de la prise en charge par l'Etat des personnels métropolitains employés par les services territoriaux, mesure qui a été décidée il y a deux ans. L'augmentation des subventions proprement dites, 2.550.000 francs, est répartie entre Saint-Pierre-et-Miquelon, qui consacra ces crédits au relèvement des rémunérations des fonctionnaires territoriaux ; les Nouvelles-Hébrides où notre action culturelle sera encore intensifiée afin de rattraper, autant que faire se pourra, l'avance prise par les Anglais ; les Terres australes où le programme de recherche entrepris exige un renforcement des équipements actuels.

Tel est l'essentiel des mesures nouvelles dont il faut bien convenir qu'elles ne répondent pas pleinement aux perspectives dégagées au cours de ces dernières années et encore moins à celles qui sont retenues par le V^e plan.

Je dois dire, monsieur le ministre, que ces majorations des subventions d'équilibre ont donné lieu à de vives critiques au sein de la commission des finances. Il est apparu à certains que la répartition des fonds d'aide tenait trop peu compte des besoins réels des collectivités. Certains territoires très peuplés ou très pauvres ne reçoivent guère plus — ou parfois moins — que tel autre territoire pourtant beaucoup mieux nanti. Il semble que les Comores, les Nouvelles-Hébrides, Wallis et Futuna ont particulièrement sujet de se plaindre.

Le problème ne devrait-il pas être repensé ? Il semble qu'il faille tenir compte de la situation exacte, notamment dans le secteur économique et social, pour accorder notre aide. Celle-ci devrait être allouée en proportion inverse des ressources et aussi en fonction du courage mis par les intéressés à résoudre leurs propres problèmes.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon exposé. Quelles sont les grandes caractéristiques de l'évolution récente de nos territoires et de leur situation actuelle ?

On enregistre un certain progrès économique, puisque le volume global des budgets locaux a augmenté d'une manière constante. L'augmentation, il est vrai, est très inégale selon les territoires. Elle se limite en fait à trois de ceux-ci : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie et la Côte française des Somalis.

La Nouvelle-Calédonie est actuellement en plein essor, grâce aux succès obtenus dans la métallurgie du nickel. La production de nickel connaît, en effet, depuis deux ans, une courbe ascendante au point qu'elle pourrait atteindre 35.000 tonnes de métal dès 1967, l'objectif de 50.000 tonnes annuelles pouvant être retenu vers 1970. L'importance d'une telle évolution est incontestable sur le plan national.

Le développement de cette industrie qui occupe une grande partie de la population active a largement contribué à améliorer un niveau de vie qui est le plus élevé de tous les territoires.

L'implantation du centre d'expérimentation du Pacifique en Polynésie et les grands travaux entrepris dans le port de Papeete ont provoqué une véritable révolution économique et sociale. L'économie de la Polynésie est devenue totalement artificielle, et il faudra faire tout notre possible, quand les travaux du C. E. P. cesseront, pour que ce territoire ne retombe pas dans une certaine stagnation économique.

Les réalisations du C. E. P. revêtent une importance considérable, mais c'est au ministère d'Etat qu'il appartient de prendre des dispositions pour qu'à la plus grande richesse qu'elles ont engendrée localement ne succède pas un retour aux années difficiles.

Par ailleurs, le tourisme est en pleine expansion, puisqu'en trois ans le nombre des touristes est passé de 5.000 à 14.000. Cet appoint nouveau est, dès à présent, comparable au bénéfice que retirait la Polynésie de ses exportations de phosphates. C'est dire toute l'attention que mérite cette activité.

Le troisième territoire où les perspectives sont bonnes est la Côte française des Somalis, grâce à l'extension de l'équipement portuaire de Djibouti. Le nombre de navires à quai a augmenté de plus d'un tiers en deux ans. La nouvelle voie ferrée du Sidamo, en Ethiopie, permettra encore d'accroître le trafic.

J'en terminerai avec les aspects favorables en soulignant les progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement. La scolarisation dans l'enseignement primaire atteint maintenant un taux satisfaisant. L'enseignement du second degré, qui a été pris en charge par l'éducation nationale, a été étendu à l'ensemble des territoires, à l'exclusion de la Nouvelle-Calédonie où l'assemblée territoriale vient de refuser ce transfert.

Je le déplore profondément, car il reste beaucoup à faire dans ce territoire, aussi bien pour l'enseignement secondaire que pour l'enseignement primaire. Nous avons le devoir de songer au progrès de toutes les classes de la société. Or dans les tribus le niveau scolaire n'est pas satisfaisant. Les jeunes mélanésiens subissent de ce fait un handicap au départ et l'on a que trop tardé à y penser.

Si l'assemblée locale avait accepté la prise en charge de l'enseignement secondaire par l'Etat, elle aurait pu consacrer les crédits ainsi dégagés à l'enseignement primaire où un effort considérable doit être fait. L'assemblée territoriale a choisi une autre voie, ce qui libère 7 millions sur le budget de l'éducation nationale. Il serait très souhaitable que ces crédits non utilisés par la Nouvelle-Calédonie ne soient pas perdus pour nos territoires d'outre-mer. Je serais très heureux, monsieur le ministre, si vous pouviez obtenir qu'ils soient affectés au F. I. D. E. S.

M. Louis Jacquinot, ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. J'espère bientôt pouvoir vous annoncer cette bonne nouvelle.

M. le rapporteur spécial. J'en prends acte.

M. le ministre d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer. J'ai dit : « j'espère ».

M. le rapporteur spécial. Espérons que nous aurons satisfaction. Je connais plus d'un député parmi ceux des territoires, qui s'en réjouira.

Le bilan positif que je viens de dresser est malheureusement limité géographiquement et à certaines branches d'activité seulement.

L'évolution des échanges extérieurs traduit cette disparité croissante puisque, à l'exception de la Nouvelle-Calédonie, et grâce essentiellement au nickel, la couverture des importations par les exportations n'a cessé de décroître partout ailleurs.

Cela est particulièrement vrai pour la Polynésie où elle est passée de 50 p. 100 en 1962 à 15,6 p. 100 en 1964 et pour Saint-Pierre et Miquelon, où elle est tombée de 39 p. 100 à 28 p. 100 pendant la même période.

Nous devons donc faire face à deux difficultés majeures.

En premier lieu, à la poussée démographique importante dans des milieux géographiques étroits où l'activité agricole offre des possibilités limitées. C'est ainsi que les perspectives d'exportation du coprah et de la vanille, qui demeurent deux produits de base, sont peu favorables. En 1963, leurs tonnages respectifs ont été de 40.000 tonnes et de 403 tonnes. En 1970, il n'est pas possible d'envisager plus de 44.000 tonnes pour le coprah et 420 tonnes pour la vanille. Vous savez combien la production de ces deux produits est vulnérable : la vanille est de plus en plus concurrencée par les produits chimiques et le coprah a, lui aussi, un avenir limité.

Nous avons de très grands soucis sur le plan agricole ; en effet, nous ne voyons pas comment faire émerger ces territoires de leur médiocrité actuelle, d'autant plus qu'il faut compter avec les cours internationaux qui sont souvent ce que nous ne voudrions pas.

En deuxième lieu, nous nous trouvons devant un déséquilibre croissant entre la production intérieure brute et les dépenses de fonctionnement afférentes à des équipements collectifs dont la rentabilité est diffuse.

Ainsi, le coût des services de santé et d'enseignement représente 32,50 p. 100 du montant des budgets territoriaux. Il est vraisemblable que ces dépenses s'accroîtront de 70 p. 100 d'ici à 1970. C'est dire que notre politique devra, dans les années qui viennent, porter sur les points suivants :

Premièrement, la conduite d'actions d'équilibre orientées vers la modernisation du secteur rural, la réforme des structures foncières partout où cela est possible, l'accroissement du paysan et surtout la formation technique et professionnelle de la jeunesse ;

Deuxièmement, le développement des activités liées au tourisme, aux ressources du sous-sol, à la transformation sur place des produits et à l'industrie de la pêche qui devrait passer enfin au stade industriel, spécialement dans nos territoires du Pacifique ;

Troisièmement, le lancement d'un vaste programme devant donner la priorité à l'assainissement des agglomérations et au développement de l'habitat ;

Quatrièmement, enfin, la poursuite de l'effort entrepris dans les domaines de la recherche scientifique, de la lutte contre les grandes endémies, de l'équipement scolaire et sportif.

Nous avons le devoir absolu de démocratiser l'enseignement aussi bien que cela a été réalisé en France, ainsi que de former des élites qui pourront jouer dans les territoires d'outre-mer un rôle plus important.

Ces diverses actions permettraient de prévoir une augmentation du produit intérieur brut de l'ordre de 450 millions de francs, soit un pourcentage de croissance de l'ordre de 30 p. 100 par rapport à 1965. Nous devons cependant souligner que cette croissance comportera des taux inégaux suivant les territoires, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie étant les plus favorisées.

Quant au taux de croissance réel par habitant, la poussée démographique ne permet guère de l'envisager au-dessus d'une moyenne de l'ordre de 3 p. 100. Encore faudra-t-il, pour que ce résultat soit atteint, que les investissements effectués soient soutenus par une politique de commercialisation des produits et une politique de prix destinée à juguler l'inflation concurrentive aux apports extérieurs.

Quels seront les moyens de financement ? Les travaux de la commission du V^e plan aboutissent aux conclusions suivantes : le montant des financements privés est estimé à 810 millions

de francs, soit 40 p. 100 du total. Il concernera surtout les réalisations dans le domaine touristique, dans celui de la métallurgie du nickel en Nouvelle-Calédonie et dans les industries de la pêche à Saint-Pierre et Miquelon.

Quant aux investissements publics, la part la plus importante reviendra, comme par le passé, au F. I. D. E. S., dont je vous ai dit que les dotations s'élèveraient, pour les cinq années à venir, à 340 millions de francs.

Il est bien évident que, comme pour les départements d'outre-mer, ce volume de crédits serait très insuffisant pour atteindre les objectifs fixés si des transferts importants au budget des ministères techniques n'étaient pas effectués dans les domaines qui relèvent de leur compétence respective.

Les actions conduites directement par les ministères techniques métropolitains sont estimées à 390 millions de francs environ, la part la plus importante revenant au ministère des travaux publics, puisqu'elle s'élève à 130 millions de francs.

Il faut encore ajouter l'intervention prévue de la caisse centrale de coopération économique — 300 millions de francs — et celle du fonds européen de développement qui sera de l'ordre de 70 millions de francs.

Enfin, les collectivités territoriales participeront au financement pour un montant d'une centaine de millions de francs.

On parvient ainsi à un total de l'ordre de 1.200 millions de nouveaux francs pour les cinq années à venir. Il ne s'agit là que d'une prévision que le budget du ministère d'Etat, pour 1966, contribue à rendre un peu aléatoire.

De grands efforts doivent donc être faits sur le plan public. Il en est de même sur le plan des investissements privés. Nous pensons qu'une triple action devrait être entreprise : orienter l'autofinancement, sinon le développer ; organiser le recours à l'épargne comme moyen de suppléer à l'autofinancement ; orienter l'épargne vers des emplois utiles.

Aussi insistons-nous pour que soit organisée la mobilisation de l'épargne, particulièrement diffuse, dans au moins deux territoires, la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie.

Nous ne verrions qu'avantages à associer le plus grand nombre possible de personnes à l'essor économique de ces territoires. Ce serait de la saine politique. La législation devrait être conçue de manière à profiter à tous ceux qui ont quelque argent à placer dans ces territoires. Les organismes en place n'y sauraient suffire, car ils n'associent pas les épargnants au profit des entreprises qu'ils soutiennent.

Mais la mobilisation du capital local ne suffira pas à atteindre les objectifs du plan au rythme actuel des investissements privés. Le capital privé d'origine extérieure sera donc indispensable. En outre, les entreprises industrielles, notamment touristiques, apporteront une technicité, des règles d'administration et des principes de travail dont la main-d'œuvre des T. O. M. qui est excellentement douée, tirera le plus grand profit. Ainsi, les territoires d'outre-mer se mettront toutes les fois que ce sera possible et à part la Nouvelle-Calédonie, qui le connaît déjà, au rythme industriel.

Ce capital, il lui faut d'abord sécurité et confiance. Il est à la recherche de rentabilité. Il faut, comme vous l'avez fait dans les départements d'outre-mer, lui offrir des exonérations fiscales puis lui accorder pendant un certain temps — dix ans, quinze ans à tout le moins — le *statu quo* fiscal.

Le rattachement des économies des territoires d'outre-mer au V^e plan métropolitain a permis par exemple de présenter aux membres du comité central des T. O. M. auprès du commissariat général du plan un texte concernant un projet de code d'investissement dans les T. O. M.

Le code d'investissement aurait pour objet de déterminer et de fixer les avantages auxquels auraient automatiquement droit les investisseurs français dans les territoires d'outre-mer. Selon l'importance des investissements projetés, au regard des objectifs du plan, ces avantages iraient de l'exonération des droits d'entrée sur les matériels investis jusqu'à l'octroi du *statu quo* fiscal de longue durée.

Les auteurs de ce projet ont fait à juste titre valoir que tous les pays ou toutes les régions d'un pays qui désirent voir se développer leurs activités économiques plus rapidement qu'elles ne le font naturellement, prennent des mesures d'incitations, fiscales ou autres, dans le but d'attirer les investissements privés, qu'il s'agisse d'extension importante d'entreprises existantes, ou de création d'entreprises nouvelles.

Seuls les territoires d'outre-mer échappent jusqu'à présent à un tel mouvement. Or il apparaît bien que, dans le cadre des efforts de la France pour rapprocher leurs économies du développement économique métropolitain, et particulièrement dans le cadre du V^e plan, les investissements privés dans ces territoires sont appelés à jouer un rôle considérable. Il convient en conséquence de leur garantir des conditions de rentabilité

conformes aux exigences de l'économie privée et en rapport avec les particularités fiscales et autres en vigueur dans les territoires où ils sont réalisés.

Je vous parlerai maintenant, monsieur le ministre, de la fonction publique outre-mer, qui continue à poser des problèmes sérieux.

Chaque année, la commission des finances se préoccupe du sort des personnels en service outre-mer pour rappeler son souci de voir ces personnels bénéficier de toutes les mesures prises en faveur de leurs homologues métropolitains et ne subir aucun déclassement par rapport aux cadres des affaires étrangères et de la coopération.

Il est essentiel que la fonction publique outre-mer demeure puissamment attractive si l'on ne veut pas perdre un personnel irremplaçable.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, le problème irritant du blocage des accessoires de solde. A l'heure actuelle, les revalorisations intervenues en métropole ne portent pas leur plein effet outre-mer. L'écart entre les traitements ne fait que s'accroître au point qu'à l'heure actuelle le niveau des accessoires outre-mer est à la moitié du niveau métropolitain.

Je voudrais aussi attirer l'attention sur le logement des fonctionnaires. En beaucoup d'endroits, il n'est pas assuré de façon convenable et les indemnités de logement sont insuffisantes. Bien mieux, en Nouvelle-Calédonie, pour des raisons qui nous échappent, nous nous sommes aperçus, lorsque nous sommes passés en mission dans ce territoire, qu'on n'avait pas versé depuis un an les indemnités dues aux magistrats. Cela est très regrettable et je vous demande, monsieur le ministre, d'intervenir personnellement pour que les magistrats obtiennent le versement de ce qui leur est dû. La commission des finances l'a souhaité de façon instante.

Je vous parlerai enfin des anciens administrateurs de la France d'outre-mer, qui constituent l'ossature de l'administration que vous avez sous vos ordres. Il est surprenant et décevant de constater que, sept ans après l'intervention de l'ordonnance de 1958, l'alignement complet du statut des conseillers aux affaires administratives sur celui des administrateurs civils, par création d'une hors classe, n'a pas été réalisé et que l'aménagement du statut des administrateurs des affaires d'outre-mer, par création d'un indice terminal supérieur à 630, n'a pas encore pu voir le jour.

Autrefois, lorsqu'on refusait un avantage à ces corps, on disait : faites attention, on ne peut vous donner plus, parce que les agrégés et les colonels vont réclamer les mêmes avantages. Or, dans le cas qui nous occupe justement, les agrégés et les colonels ont obtenu l'indice supérieur. Par conséquent, ce sont les administrateurs qui se trouvent défavorisés et je vous demande très instamment qu'en considération des services qu'ils vous rendent, vous puissiez agir auprès du ministre des finances pour que ce problème trouve enfin une solution.

D'autres problèmes de personnel mériteraient toute notre attention. Je vous signale, par exemple, la question de l'indice du secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie, qui mérite d'obtenir plus que les fonctionnaires placés sous ses ordres. Il y a d'autres problèmes de ce genre, dont je me réserve de vous entretenir dans votre bureau.

Pour conclure, je voudrais dire qu'un problème commence à se poser qui, tôt ou tard, devra avoir des conséquences législatives, celui de l'adaptation des territoires d'outre-mer à la vie économique et sociale moderne. Gratifiés du statut que nous avions conçu pour les pays qui devaient se séparer de nous, les territoires en ont fait un usage très varié.

Les difficultés, les échecs, les erreurs n'ont pas manqué. Il ne nous appartient pas de censurer des errements qui furent et qui sont la conséquence du manque de discernement de nos devanciers dans cette Assemblée, mais il convient, à tout le moins, d'en prendre acte.

Certes, les territoires d'outre-mer sont d'une extraordinaire diversité. Dans notre rapport sur le projet de budget de 1963, nous notions que le statut issu de la loi du 23 juin 1956 pouvait convenir à certains d'entre eux, mais nous indiquions aussi qu'il était, pour d'autres, une entrave. L'année 1965 nous en a apporté la démonstration et nous en avons tous des exemples à la mémoire. La distorsion entre les faits et le droit, si elle devait continuer, s'avérerait vite insupportable, tant pour les populations concernées que pour la métropole.

Il nous appartient, et il appartient en tout premier lieu au Gouvernement, au ministère d'Etat, de réfléchir sur les moyens législatifs et réglementaires permettant une meilleure insertion des territoires dans la vie française, et une promotion accélérée de nos compatriotes. Certes, l'intégration des territoires dans le V^e plan a été un pas fécond sur la voie que nous désirions.

Certes, l'intérêt porté par certains ministères techniques à ce qui se passait sur ces terres françaises, et les efforts faits par certaines administrations métropolitaines pour apporter, partout où cela leur fut demandé, leur assistance, sont-ils encore des faits positifs. Mais de véritables goulots d'étranglement subsistent, bloquant l'essor économique ou le progrès social. Il y a également un vide législatif dans certains territoires. Il convient de délimiter ces goulots d'étranglement et de les éliminer.

Il importe enfin de porter un soin particulier à une meilleure information réciproque de nos compatriotes métropolitains et d'outre-mer. Au-delà des divergences accessoires et de l'exotisme, que l'on peut utiliser pour le tourisme, mais pour rien de plus, il est nécessaire de mettre en valeur les convergences qui sont essentielles.

Il est nécessaire aussi de donner son juste prix à l'apport des territoires à la mère patrie. Il est, certes, appréciable dans le domaine politique, stratégique, économique. Mais il l'est infiniment plus dès que l'on sait reconnaître, chez nos frères d'outre-mer, la véritable richesse humaine, la qualité rare de l'être, le don de l'âme, ce don généreux et total qui, dans l'angoisse, fut notre réconfort, il y a vingt-cinq ans. (Applaudissements sur les bancs de l'U. N. R.-U. D. T. et du groupe des républicains indépendants.)

Mme la présidente. La parole est à M. Renouard, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants.)

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le projet de budget pour 1966, les crédits mis à la disposition de M. le ministre d'Etat, pour les territoires d'outre-mer, s'élèvent à 161.132.798 francs, contre 153.735.900 francs en 1965, soit une augmentation de 4,8 p. 100, légèrement supérieure à l'accroissement des prix.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, les dépenses relatives aux moyens des services sont à peu près stables : 54.269.719 francs au lieu de 53.165.989 francs. Sur ce total, le coût des services d'Etat dans les T. O. M. représente 60 p. 100, soit 32 millions de francs.

On note au contraire une augmentation sensible aux interventions publiques qui passent de 53.669.911 francs à 57.863.081 francs, en raison notamment d'une augmentation de 4.196.170 francs des subventions aux budgets locaux des T. O. M. qui se répartit de la manière suivante : 646.170 francs en mesures acquises et 3.550.000 francs en mesures nouvelles. Nous avons déjà évoqué ce problème à l'occasion des budgets précédents en soulignant que ces subventions semblent inévitables dans ceux des territoires dont le niveau de vie est bas et le rendement de l'impôt faible. De même, partout où la population est clairsemée, les charges administratives sont relativement considérables et hors de proportion avec les capacités contributives des habitants.

Dans le cas des Comores, le problème est différent, mais encore plus ardu. En effet, comme l'a indiqué M. le ministre d'Etat à la tribune de l'Assemblée, le 22 octobre 1964, dans ce territoire, les progrès démographiques sont plus rapides que le développement de la production.

Votre commission, mes chers collègues, s'est étonnée de la disproportion entre l'effort consenti par le budget en faveur du territoire de Saint-Pierre et Miquelon — 5.200 habitants — et celui dont bénéficient d'autres territoires beaucoup plus peuplés et dont les ressources sont encore plus médiocres. Tel est notamment le cas de Wallis et Futuna où la situation sanitaire est déplorable.

Je ne veux pas dire pour autant que les crédits devraient être diminués pour Saint-Pierre et Miquelon, qui a des problèmes particuliers d'installations portuaires et d'équipement frigorifique. Je veux parler de la situation de certains territoires particulièrement mal servis.

La commission a estimé qu'accroître encore l'écart existant, notamment en matière de subventions, apparaîtrait comme une discrimination regrettable et indigne de la France. Les subventions aux budgets locaux s'établissent comme suit pour 1966 : Saint-Pierre et Miquelon, 7,5 millions de francs ; Wallis et Futuna, 1,2 million de francs ; Nouvelles-Hébrides, 5,7 millions de francs ; Comores, 5,1 millions de francs ; Nouvelle-Calédonie, 1 million de francs ; Polynésie 3,4 millions de francs ; Terres australes et antarctiques, 15,4 millions de francs.

Le moyen le plus efficace d'alléger la charge pesant sur les budgets locaux était de faire prendre en compte par le budget de l'Etat les fonctionnaires spécialisés provenant des cadres métropolitains.

En effet, les territoires risquaient d'être contraints de se priver de ces fonctionnaires en raison de la médiocrité de leurs ressources. Cette prise en charge a été décidée il y a deux ans.

En 1964, les crédits ont permis la prise en charge de 290 fonctionnaires, pour 15.300.000 francs.

En 1965, les effectifs théoriques pris en charge sont de 372 fonctionnaires pour un coût de 21.300.000 francs qui sera couvert, à concurrence de 13.600.000 francs, par les subventions et participations allouées aux territoires d'outre-mer.

En 1965, cette prise en charge est pratiquement terminée pour tous les territoires d'outre-mer, sauf pour la Nouvelle-Calédonie et la Côte française des Somalis. L'opération sera poursuivie en 1966 grâce à un crédit nouveau de un million.

Aux dépenses en capital, on note un accroissement considérable des crédits du F. I. D. E. S. dont votre rapporteur se félicite vivement : 43.605.000 francs au lieu de 30.500.000 francs en crédits de paiement, soit plus 43 p. 100. Cet accroissement est rendu possible par une diminution de la subvention pour l'équipement administratif des territoires d'outre-mer qui tombe de 16.400.000 francs à 5.395.000 francs.

Les autorisations de programme intéressant ce même chapitre sont maintenues à 5.700.000 francs. Précisons que la comparaison de cette subvention entre 1965 et 1966 serait faussée si l'on ne tenait pas compte du fait que les crédits de 1965 se trouvaient gonflés au titre de deux opérations évidemment non renouvelables : le transfert des services du chef-lieu des Comores et la construction du port de Papeete.

L'année 1965 est la dernière du programme 1961-1963 prorogé, comme vient de l'indiquer d'ailleurs mon collègue M. Pierre Bas, rapporteur spécial de la commission des finances. C'est donc en quelque sorte une année intermédiaire en attendant le lancement des opérations du programme quinquennal 1966-1970.

Pour la section locale du F. I. D. E. S., les crédits suivants ont été ouverts par le comité directeur :

Pour les Comores, les dépenses générales atteignent 400.000 francs, la production 2.850.000 francs, l'infrastructure 2.060.000 francs, les équipements sociaux 2.290.000 francs, soit un total général de 7.600.000 francs ;

Pour la Nouvelle-Calédonie : la production : 2.106.500 francs ; l'infrastructure : 1.496.000 francs ; les équipements sociaux : 933.000 francs, soit un total général de 4.537.500 francs ;

La Polynésie a bénéficié : pour les dépenses générales de 756.000 francs ; pour la production, de 1.260.000 francs, pour l'infrastructure de 1.595.000 francs et pour les équipements sociaux les plus importants de 3.773.000 francs, soit un total général de 7.386.000 francs, ce qui correspond à peu près à l'affectation pour les Comores ;

La Côte française des Somalis a bénéficié, pour la production de 1.074.000 francs, pour les équipements sociaux de 2.063.000 francs, soit un total de 3.137.000 francs ;

Saint-Pierre et Miquelon a bénéficié pour l'infrastructure de 950.000 francs, pour les équipements sociaux de 390.000 francs, soit un total de 1.340.000 francs.

Pour Wallis et Futuna, les dépenses pour l'infrastructure atteignent 1.060.000 francs. En outre, un crédit de 137.500 francs est réservé pour des opérations en cours d'études.

Ces opérations inscrites à la tranche 1965 représentent, pour la plupart, la poursuite d'opérations antérieures. Le montant total en est très voisin de celui de la tranche 1964 puisqu'il est supérieur de 6 p. 100 seulement.

On notera également le grand nombre et la variété des opérations, caractéristiques de l'action très adaptée du F. I. D. E. S.

Au titre de la section générale, des subventions ont été accordées en faveur de l'aquarium de Nouméa, de l'organisation de l'enseignement agricole en Polynésie, de la participation à une campagne expérimentale de pêche en Côte française des Somalis, des Terres australes et antarctiques françaises, de l'équipement sportif de Nouméa, de l'office de la recherche scientifique et technique outre-mer, de l'étude d'un hôtel en Polynésie, du contrôle des travaux du port de Saint-Pierre, des études générales, de l'équipement des Nouvelles-Hébrides. Pour l'ensemble des territoires, une subvention aux œuvres privées d'enseignement se chiffre à 1.826.000 francs.

Comme nous l'avons dit plus haut, les crédits de paiement au titre de la subvention du F. I. D. E. S. sont augmentés de 40 p. 100 pour le secteur territorial, tandis que les autorisations de programme restent stables. La Polynésie française sera la première bénéficiaire de cette augmentation.

Pour les Terres australes et antarctiques, nous notons avec satisfaction, l'inscription d'un crédit destiné à subventionner la recherche scientifique pour un montant de 800.000 francs.

Quelle est la situation des territoires d'outre-mer en face du plan ?

Nous avons noté avec satisfaction, il y a un an, que les plans des territoires d'outre-mer seraient intégrés dans le V^e plan. Malheureusement, les territoires n'avaient pas encore établi de document de base. Seules des esquisses préparatoires par secteur d'activités ont été présentées. C'est au début du mois d'octobre que les plans de développement de chaque territoire devaient être arrêtés dans la limite des dotations financières que la métropole, qui assure les moyens de financement essentiels, par la voie du F. I. D. E. S., aura pu dégager en leur faveur.

La dotation du F. I. D. E. S. a été définitivement arrêtée dans le courant de l'été dernier.

De leur côté, les ministères techniques étudient les problèmes que pose l'imputation sur l'enveloppe financière qui leur est allouée de la part revenant aux territoires d'outre-mer.

Le plan est élaboré sur place, au sein de commissions locales présidées par les chefs de territoires. A Paris, un comité central du plan des territoires d'outre-mer, placé auprès du commissaire général du plan, examine les propositions des territoires d'outre-mer et formule les recommandations qui lui apparaissent nécessaires. Cette élaboration est actuellement en cours.

Quant à la situation économique des territoires d'outre-mer, je me bornerai cette année à évoquer les principaux problèmes qui se posent à chacun d'eux.

Pour la Nouvelle-Calédonie, au 31 mai, l'année 1965 conservait une légère avance sur 1964, année record. Mais, si les importations connaissent une ampleur accrue, les exportations n'excèdent que de très peu celles de la période correspondante de 1964, ce qui provoque un déficit de leur balance commerciale de quelque 400 millions de francs C.F.P.

Les importations s'élèvent, en effet, à 269.000 tonnes représentant 2.626 millions de francs C.F.P. contre 254.000 tonnes représentant 1.909 millions de francs C.F.P., soit une différence en plus, en valeur, de 717 millions de francs C.F.P. par rapport à la période correspondante de 1964.

On note un accroissement sensible des produits alimentaires, de la houille, des carburants et des biens d'équipement. La France métropolitaine s'inscrit dans ce chiffre pour 1.612 millions de francs C. F. P., soit un pourcentage de 61,3 p. 100.

Les exportations se sont élevées à 506.000 tonnes représentant 2.229 millions de francs C.F.P., soit une augmentation de 13 millions de francs C.F.P. Les exportations de nickel ne sont guère supérieures à celles de l'an dernier.

Les moyens de paiement et l'épargne restent en Nouvelle-Calédonie, dans leur ensemble, à peu près stationnaires par rapport au 30 avril et l'indice de cherté de vie est resté fixé à 144, pour une base 100 au 1^{er} janvier 1957.

Le marché du travail reste caractérisé par le suremploi, à telle enseigne que 416 ouvriers licenciés par la société Le Nickel, par suite des mesures de compression, semblent avoir été facilement absorbés par les autres secteurs de l'économie.

Au 31 mai, le budget territorial de 1965 enregistre un excédent de recettes de 51,7 millions par rapport à la période correspondante de l'an dernier, et de 47,8 millions de francs par rapport aux prévisions.

Votre commission de la production et des échanges, après avoir manifesté sa satisfaction du relèvement économique de la Nouvelle-Calédonie, imputable au redressement obtenu sur le plan de la compétitivité du nickel, avait souhaité, il y a un an, qu'un effort du même ordre fût fait en vue de diversifier l'économie de l'île afin de rendre celle-ci moins vulnérable aux fluctuations des cours. Il lui paraît possible, en dépit du sous-peuplement, d'améliorer l'exploitation des richesses naturelles. Dans un pays où la densité démographique est de cinq habitants au kilomètre carré, l'entreprise est certes difficile, mais il est regrettable que les terres cultivées ne représentent que un sixième des terres cultivables ; qu'il n'existe en Nouvelle-Calédonie aucune production de sucre destinée évidemment à la consommation locale puisque la Nouvelle-Calédonie importe son sucre et ne pourrait envisager d'en exporter, étant donné les cours actuels sur le plan mondial ; que toutes les cultures traditionnelles sont en régression ; que l'élevage est actuellement mené sous une forme extensive qui nécessite 6 à 8 hectares par bovin adulte et que les périodes de sécheresse sont catastrophiques par suite de l'absence de points d'eau permanents correctement aménagés. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de constater la stagnation de l'élevage.

Pour promouvoir un élevage rationnel, a été créée en 1963 la Société d'équipement et de développement de la Nouvelle-Calédonie, qui a pour objet l'étude et la réalisation d'opérations destinées à favoriser le développement de l'agriculture, de

l'élevage et de l'équipement rural. En fait, pour l'instant, l'action de cette société se limite à l'élevage, ce qui n'est déjà pas mal.

Une première tranche de travaux d'aménagement de pâturages, approuvée par l'assemblée territoriale, doit porter sur 915 hectares et s'étendre sur quatorze à quinze mois. Le résultat de l'opération devrait permettre de porter à 40 ou 45 kilogrammes à l'hectare la production de viande, actuellement estimée à dix kilogrammes sur les parcours non aménagés. Un ou deux hectares par tête seraient suffisants au lieu de six ou huit, comme je viens de le dire.

En contribuant au peuplement du désert intérieur calédonien, le développement de l'élevage apportera sa part à la prospérité calédonienne.

Mme la présidente. Monsieur Renouard, vous avez dépassé votre temps de parole depuis déjà plusieurs minutes.

M. Isidore Renouard, rapporteur pour avis. Je m'excuse, madame la présidente. Je vais abréger mon exposé.

Le développement du tourisme constitue aussi une ressource non négligeable pour ce territoire, puisque l'accroissement du nombre des touristes a été assez important pendant ces dernières années. L'île peut, évidemment, compter sur la clientèle australienne et néo-zélandaise.

L'économie de la Côte française des Somalis a une double assise : l'activité pastorale et le port de Djibouti. L'extension du port est en cours, des postes nouveaux vont être créés et les équipements permettront de recevoir les nombreux bateaux pétroliers qui transitent dans cette région. Nous ne pouvons que nous féliciter de voir le trafic du port de Djibouti en progression constante. Nous regrettons, cependant, que l'on n'ait pas envisagé la construction d'une cale de radoub et d'un dock flottant. Mais cette opération sera peut-être effectuée au cours des années à venir.

Aux Comores, comme l'a souligné M. le ministre d'Etat en 1964, c'est le problème difficile de la production globale qui se pose. Cette production croît, en effet, moins vite que la population. Le déficit de la balance commerciale, pratiquement nul en 1954, s'est élevé, en 1963, à 173 millions de francs C. F. A. et à 522 millions en 1964, la détérioration provenant en partie de l'effort d'équipement réalisé l'an dernier et de la régression des cours des principaux produits exportés.

Pour la Polynésie, j'aurais pu parler des incidences de l'implantation du centre d'essais du Pacifique et dire, comme M. Bas, que la situation économique du territoire s'est beaucoup améliorée. Le seul sujet d'inquiétude est pour demain. Les ressources traditionnelles ne risquent-elles pas d'être négligées, voire en partie abandonnées, au profit des activités plus lucratives liées à l'existence de cette base ?

C'est d'autant plus grave que l'avenir de certaines activités traditionnelles se révèle sombre. L'épuisement prochain des phosphates de Makatéa pose un difficile problème économique et social. Il semble que la perliculture soit à même de procurer une activité compensatrice.

Le budget d'équipement du territoire s'élève à 236 millions de francs-Pacifique, affectés à différents secteurs. Il faut rappeler que l'Etat prend à sa charge la construction de la première tranche du nouveau port de Papeete pour 4.500.000 francs et a largement contribué à l'aménagement des aérodromes locaux.

Je n'insiste pas sur le centre d'expérimentation du Pacifique, puisque vous aurez l'occasion d'en entendre parler ultérieurement. Mais j'évoquerai en quelques mots la nouvelle orientation de la politique touristique dans les territoires d'outre-mer.

L'équipement touristique des différents territoires avait été confié à la société immobilière et touristique d'outre-mer, la S. I. T. O., précisément créée dans ce but. Cette société, qui est intervenue activement en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, aux Comores, en Côte française des Somalis et à Saint-Pierre-et-Miquelon, à partir de 1961, a eu une action très diversifiée. Elle a rendu d'énormes services, en apportant son concours technique à des études et à des réalisations touristiques. Elle a contribué en particulier à la préparation d'hôtesses de l'air à leur futur métier.

La S. I. T. O. sera supprimée dans les départements d'outre-mer et remplacée par une mission d'aménagement qui pourra assumer des tâches qui échappaient à sa vocation.

J'ajouterais un mot au sujet de la formation des cadres. Les bourses accordées aux étudiants des territoires d'outre-mer et des Nouvelles-Hébrides sont uniquement des bourses d'enseignement supérieur. On constate, depuis plusieurs années, un accroissement du nombre de ces bourses. Il y en avait 18 pour l'année universitaire 1962-1963, 43 en 1963-1964, 63 en 1964-1965. Il y en aura 75 pour l'année 1966-1967, 80 en 1967-1968, 85 en 1968-1969 et 90 en 1969-1970.

Il serait éminemment souhaitable d'augmenter encore ce nombre de bourses, car ces jeunes gens, très aptes, sont très désireux de s'instruire en vue de constituer les cadres de leur territoire.

Je dirai pour terminer que la commission de la production et des échanges s'est particulièrement intéressée, d'une part à la répartition des subventions aux budgets des territoires, d'autre part à la nouvelle orientation de notre politique touristique. Celle-ci doit être diversifiée et devenir un des éléments majeurs de notre action dans les T. O. M.

En conclusion du débat auquel ont pris part notamment MM. Maurice Lemaire, Bertrand Denis, Rousselot et Vauthier, votre rapporteur se fait l'interprète de la commission en demandant que les subventions aux budgets des territoires ne soient pas attribuées en fonction seulement de l'apport propre de chacun des territoires; elles doivent aussi tenir compte du niveau des ressources existantes.

Compte tenu de cette réserve, votre commission a donné un avis favorable à l'adoption du budget des territoires d'outre-mer. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Feuillard, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

M. Gaston Feuillard, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget des territoires d'outre-mer traduit la continuité de la politique gouvernementale d'aide financière par l'octroi de subventions d'équilibre dans la mesure où celles-ci sont justifiées par des besoins locaux et dans la limite des possibilités budgétaires.

En outre, les dotations du F. I. D. E. S. donnent aux territoires le moyen de réaliser progressivement les travaux nécessaires à leur infrastructure et à leur équipement. Je ne reprendrai pas les chiffres qui viennent d'être énoncés par mes collègues de la commission des finances et de la commission de la production et des échanges. Je crois toutefois utile d'indiquer les raisons qui ont justifié l'attribution à trois territoires — les Terres australes et antarctiques, les Nouvelles-Hébrides et Saint-Pierre et Miquelon — de subventions d'équilibre plus élevées qu'en 1965.

Les terres australes constituent pour la France un centre de recherches scientifiques qui s'insère dans un ensemble de caractère international où notre pays occupe une place prépondérante. Il est donc normal que les dépenses de ce territoire soient couvertes par une subvention de la métropole, en l'absence de toute ressource propre. En 1966, l'action engagée par la France doit être poursuivie par des moyens accrus dans le domaine de la recherche et de l'expérimentation.

Pour les Nouvelles-Hébrides, l'augmentation de la subvention d'équilibre par rapport à 1965 s'explique par l'accroissement des charges de fonctionnement des services français, consécutif à un effort d'équipement scolaire et sanitaire.

En ce qui concerne Saint-Pierre et Miquelon, nul n'ignore la situation fragile, même alarmante, de ce territoire dont l'économie, basée presque exclusivement sur la pêche, connaît de très grandes difficultés. Aussi a-t-il été nécessaire d'entreprendre des travaux pour l'extension du port de Saint-Pierre, en vue d'y recevoir un plus grand nombre de navires et de susciter l'investissement de capitaux privés propres au développement des industries de la pêche.

Votre commission des lois a fait porter son examen du budget des territoires d'outre-mer particulièrement sur les deux thèmes suivants : gestion administrative et application de la loi dans les territoires d'outre-mer.

Votre rapporteur, tout en rappelant les données acquises à l'occasion du budget précédent, relatives aux effectifs, aux rémunérations et aux congés des personnels administratifs, ainsi qu'à l'amélioration des méthodes administratives en Nouvelle-Calédonie, a proposé à la commission des lois constitutionnelles d'examiner cette fois l'ensemble de ces problèmes sous deux angles, celui de l'action administrative proprement dite et celui des moyens de cette action.

Sur le premier point, la commission a particulièrement tenu à s'informer des résultats obtenus en Nouvelle-Calédonie à la suite de la mise en place des nouvelles institutions créées par la loi du 21 décembre 1963.

Cette demande qui, à l'époque, avait été exprimée à M. le ministre d'Etat par notre collègue M. Brousset, se trouve aujourd'hui satisfaite par l'assurance que l'action administrative menée dans ce territoire depuis le début de 1964 s'est révélée utile. Une série de mesures — énumérées dans mon rapport écrit — ont été prises. D'autre part, la nécessité s'est fait sentir de créer un emploi d'administrateur en chef en Nouvelle-

Calédonie en vue d'une meilleure implantation administrative dans ce territoire sous-administré.

En résumé, le bilan est incontestablement positif et encourageant. Les efforts doivent être poursuivis. Tel est l'avis de votre commission des lois qui émet aussi le vœu qu'une collaboration franche et loyale s'instaure entre l'assemblée territoriale et le chef du territoire.

Toujours sur le premier point, dans le domaine spécial des méthodes administratives, votre commission des lois a tenu à rechercher la part prise par chaque territoire concerné à l'élaboration du V^e plan.

Il a été noté avec satisfaction que la procédure utilisée permet un large dialogue entre le comité central du plan des territoires d'outre-mer siégeant à Paris et les commissions locales instituées par arrêté des chefs des territoires.

Sur le deuxième point ayant trait aux moyens de l'action administrative, la commission s'est intéressée en premier lieu au volume des dotations budgétaires au titre de l'équipement administratif des services d'Etat. Là encore, l'énumération des crédits se trouve dans le rapport écrit.

Votre commission a longuement examiné la question des personnels. Après un exposé de M. Krieg, président de la mission qui s'est rendue récemment en Polynésie, elle a estimé qu'il était contraire à l'intérêt national et à l'intérêt de la Polynésie que subsiste la disparité actuelle existant entre les fonctionnaires du cadre local et ceux qui ont choisi l'intégration dans les cadres métropolitains.

Votre commission est favorable à un règlement rapide de cette question dans le sens préconisé par les instances locales.

Sur les problèmes législatifs, votre rapporteur s'est livré, dans le rapport écrit, à une étude aussi complète que possible, de laquelle il ressort que, malgré l'application constante du principe de la spécialité des législations dans les territoires d'outre-mer, les législations qui sont applicables en métropole, d'une part, et celles qui sont applicables dans les territoires d'outre-mer, d'autre part, sont en réalité très voisines.

Tous les textes législatifs et réglementaires applicables aux territoires d'outre-mer y figurent, ainsi que ceux dont l'extension ou l'adaptation est prévue. Au nombre de ceux-ci, votre commission a estimé qu'il y avait un intérêt majeur à rendre applicable, dans chaque territoire, l'ensemble de la législation métropolitaine sur la protection de l'enfance.

Au cours de la discussion en commission, M. Krieg, approuvé par ses collègues, a fait ressortir l'urgence d'une solution à apporter au problème de la fonction publique en Polynésie, ainsi que la nécessité de prévoir, dès maintenant, à Tahiti, des activités de remplacement qui prendraient le relais des travaux actuels entrepris dans le cadre du centre d'essais du Pacifique. Il conviendrait, en outre, d'accélérer le rythme des naturalisations de la population d'origine chinoise en Polynésie. Sur ce point particulier, je rappelle que 450 naturalisations sont intervenues entre 1963 et le 15 septembre 1965.

Notre collègue M. Loste, député de Wallis et Futuna, tout en reconnaissant l'effort financier, trop modeste à son gré, entrepris par l'Etat au titre du développement de l'enseignement, a exprimé sa déception quant à l'insuffisance de la subvention d'équilibre allouée à ce territoire, ainsi que sa crainte de voir cette subvention amputée, comme l'an dernier, des frais de prise en charge du personnel administratif.

Votre commission a pris acte de la situation signalée par notre collègue et a émis le souhait qu'elle soit réglée dans le sens de l'intérêt général.

Telles sont, mes chers collègues, les observations de votre commission des lois sur le budget de 1966 des territoires d'outre-mer qu'elle vous demande d'adopter. (Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'U. N. R.-U. D. T.)

Mme la présidente. La parole est à M. Pidjot, premier orateur inscrit.

M. Roch Pidjot. Monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exposé des rapporteurs et, en particulier, celui de M. Pierre Bas faciliteront l'intervention du représentant de la Nouvelle-Calédonie.

Il est certes bien évident que l'insuffisance des crédits de modernisation ou leur mauvaise répartition n'ont pas permis d'assurer à notre territoire une expansion économique susceptible de contrebalancer son développement démographique.

Ainsi, par exemple, la Nouvelle-Calédonie qui aura l'honneur d'organiser, l'année prochaine, les Jeux du Pacifique, devra consentir un effort exceptionnel pour rattraper son retard dans le domaine routier. Nous souhaitons donc que les facilités d'emprunt nécessaires lui soient accordées.

En dépit des efforts accomplis en matière d'équipements sociaux et culturels, l'insuffisance est telle qu'il convient de prévoir une véritable relance dans ce secteur essentiel.

Sur le plan des satisfactions, nous notons l'augmentation des subventions du F.I.D.E.S. de la section générale, ainsi que des sections des territoires. Mais nous constatons que la même évolution ne se manifeste pas pour l'équipement administratif.

Il est très regrettable que la part réservée à la Nouvelle-Calédonie — qui aurait dû être de 250 millions de francs C.F.P. en 1966 — ne soit que de 82 millions, ce qui retardera le démarrage des réalisations prévues par le V^e plan.

J'attire votre attention, mes chers collègues, sur la nécessité de rétablir, à l'article 6 du chapitre 34-01, les crédits destinés à permettre aux représentants élus des territoires d'outre-mer de participer aux conférences de travail.

Représentant également le territoire des Nouvelles-Hébrides, j'appelle votre attention sur les dégâts causés — quai de Santo notamment — par un récent tremblement de terre. Dans ce territoire, il faut aussi aménager d'urgence le terrain d'aviation de Port-Vila qui, à l'heure actuelle, est malheureusement impraticable. La même urgence existe pour la construction du quai de Port-Vila.

Je vous rappelle, monsieur le ministre, que j'ai déposé une question orale sans débat sur le statut des Nouvelles-Hébrides. Cette question, publiée au *Journal officiel* n° 19 du 23 avril 1965, page 846, est demeurée sans réponse.

Telles sont les brèves observations que je voulais présenter, me réservant d'intervenir lors de la discussion du V^e plan de modernisation et d'équipement. (*Applaudissements.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bustin.

M. Georges Bustin. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le projet de budget des territoires d'outre-mer est révélateur d'une orientation politique d'inspiration néo-colonialiste. Les formes de cette politique peuvent changer mais son contenu reste le même.

Les crédits afférents à l'appareil administratif et policier sont, pour 1966, en augmentation de 4 p. 100 sur ceux de 1965. Ils représentent plus du tiers de l'ensemble de ce budget. Non seulement ils sont nettement supérieurs au chiffre global des investissements mais, surtout, ils sont plus de vingt fois supérieurs aux crédits prévus au titre de l'action sociale.

Les subventions aux budgets locaux des territoires d'outre-mer paraissent être en augmentation de plus de quatre millions de francs mais ce n'est qu'une illusion.

Dans ces subventions sont inclus le crédit de 800.000 francs affecté à la recherche scientifique dans les terres australes et antarctiques, celui de un million de francs au titre de la prise en charge par l'Etat des personnels des cadres métropolitains et les 1.750.000 francs qui seront consacrés à des réalisations de caractère social, mais uniquement aux Nouvelles-Hébrides, à Saint-Pierre et Miquelon et dans les Terres australes et antarctiques, c'est-à-dire à l'exclusion des territoires où la population autochtone est importante, dont la Nouvelle-Calédonie et aussi Tahiti dont un journal affirmait il y a quelque temps que ce territoire serait le plus grand port de guerre français.

En ce qui concerne la Polynésie, c'est maintenant une certitude : l'expérience atomique aura lieu.

M. le ministre des armées déclarait en avril 1965 : « Le plan et le programme fixé sont respectés, ce qui permettra d'observer les délais prévus pour la première explosion ». Cela, bien sûr, en dépit des nombreuses oppositions et protestations de plusieurs pays qui s'estiment directement menacés par les retombées radio-actives.

A Saint-Pierre et Miquelon, où le niveau de vie est extrêmement bas, le Gouvernement a voulu régler les difficultés économiques par l'envoi de renforts de gendarmerie, mais elles n'ont pas été résolues pour autant.

En Nouvelle-Calédonie, où la puissante société Le Nickel accentue son emprise monopoliste, de nombreux et importants problèmes subsistent et ne seront pas résolus, même au moyen de la réforme antidémocratique votée le 10 décembre 1963 par l'Assemblée nationale et portant réorganisation de l'assemblée territoriale. Cela a été confirmé l'année dernière à cette tribune par un de nos collègues qui indiquait que, en dépit de cette réforme, aucun perfectionnement n'était intervenu, bien au contraire.

Dans ces territoires, le but du Gouvernement est non pas de favoriser le développement économique et social au profit des populations les plus déservies, mais de préparer la voie à de fructueux investissements pour les grandes sociétés capitalistes.

En conclusion de son rapport écrit, M. Pierre Bas, rapporteur spécial du budget des territoires d'outre-mer, déclare, et il l'a dit encore ce matin : « Tel est l'essentiel des mesures nouvelles dont il faut bien convenir qu'elles ne répondent pas aux perspectives nouvelles dégagées au cours de ces dernières années, et encore moins à celles retenues par le V^e plan ».

Compte tenu de cette appréciation et des observations que nous avons développées, le groupe communiste affirme une fois de plus qu'une véritable politique française dans les territoires d'outre-mer devrait tendre à permettre aux populations de gérer librement leurs propres affaires.

C'est pourquoi nous voterons contre le projet de budget qui nous est présenté.

Mme la présidente. La suite du débat budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

Mme la présidente. Aujourd'hui, à quinze heures, deuxième séance publique :

Question orale sans débat :

Question n° 14825. — Mme Prin rappelle à M. le ministre du travail qu'il a reçu le 29 mai 1965 une délégation des ouvriers du textile et des jeunes sans travail, lesquels l'ont entretenu de la situation alarmante qui est faite à des milliers de jeunes : bas salaires et conditions de travail très dures. Cette situation s'aggrave encore du fait du chômage et du sous-emploi. Des jeunes chôment plusieurs jours par semaine, d'autres sont chômeurs sans avoir jamais trouvé un emploi. Le « droit au travail » est maintenant mis en cause. Elle lui demande s'il n'envisage pas de prendre des mesures d'urgence pour accorder aux jeunes : a) la semaine de 40 heures, sans diminution de salaire ; b) le paiement, à tous les jeunes qui sont en chômage partiel, de l'indemnité de chômage sans abattement d'âge ; c) le paiement, à tous les jeunes ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et inscrits au bureau de la main-d'œuvre, d'une allocation de chômage égale à 35 p. 100 du S.M.I.G.

A l'issue de la séance réservée aux questions orales, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1966 (n° 1577) (rapport n° 1588 de M. Louis Vallon, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan) :

Territoires d'outre-mer (*suite*) (Annexe n° 10. — M. Pierre Bas, rapporteur spécial) ;

Avis n° 1594 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Avis n° 1618 de M. Feuillard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République ;

Départements d'outre-mer (Annexe n° 9. — M. Pierre Bas, rapporteur spécial) ;

Avis n° 1594 de M. Renouard, au nom de la commission de la production et des échanges ;

Avis n° 1611 de M. Feuillard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

A vingt et une heures trente, quatrième séance publique :

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la troisième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures trente-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie
de l'Assemblée nationale,
RENÉ MAASON.

(Le compte rendu intégral des 2^e et 3^e séances de ce jour sera distribué ultérieurement.)